

# IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Bureau d'études environnement  
Pôle Aménagement  
du territoire



## PIECE N° 3 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE (AU 1, AU 2 et PJ10)

Projet du parc éolien de Ty Nevez Mouric  
Communes de BOURBRIAC et PONT-MELVEZ (22)

*Demande d'Autorisation Unique pour une installation de  
production d'électricité éolienne*

### Mandataire

EDPR France Holding



### Contact

Marie CLARET  
EDPR France Holding  
25 quai Panhard et Levassor  
75013 PARIS  
Tél : 01.44.67.81.49

*- Version initiale de décembre 2016 complétée en juillet 2018 -*





# IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Bureau d'études environnement  
Pôle Aménagement  
du territoire

Tél. : 02.41.72.14.16 - Fax : 02.41.72.14.18  
E-mail : [contact@impact-environnement.fr](mailto:contact@impact-environnement.fr)  
Site internet : [www.impact-environnement.fr](http://www.impact-environnement.fr)  
Adresse : 2 rue Amédéo Avogadro  
49070 Beaucouzé

Objet du dossier :  
Demande d'Autorisation Unique  
Parc éolien de Ty Névez Mouric  
[Bourbriac/Pont Melvez – Côtes d'Armor]



## PIECE N° 3 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE

- DECEMBRE 2016 –  
*Version incluant les compléments pour recevabilité – Juin 2018*

*Rubrique des activités soumises à autorisation au titre de la  
nomenclature des installations classées pour la protection de  
l'environnement :  
2980*

### Mandataire

EDPR France Holding



### Contact

Marie CLARET  
EDPR France Holding  
Environnement France  
Avenue des Terroirs de France  
75012 PARIS  
Tél : 01.44.67.81.49



## Suivi du document

Maitrise des enregistrements / Référence du document :

Référence	Versions
22_EDPR_TyNevezMouric_3_DescriptionDemande_v2	Versions < 1 (0.1, 0.2, ...) versions de travail Version 1 : version du document à déposer Versions >1 : modifications ultérieures du document

Evolutions du document :

Version	Date	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Modification(s)
0.1	01/12/2016	CJ	MC - EH	Modifications diverses
1	19/12/2016	CJ	MC - EH	
2	22/06/2018	CJ	MC - EH	Compléments recevabilité

Intervenants :

		Initiales	Société
Rédacteur (s) du document :	Camille JEANNEAU	CJ	IMPACT ET ENVIRONNEMENT
Vérificateur (s) :	Marie CLARET Eric L'HOTELIER	MC ELH	EDPR FRANCE HOLDING

## INTRODUCTION

L'objet de ce document est de présenter l'une des pièces constitutives du Dossier de Demande d'Autorisation Unique d'EDPR France Holding, à savoir : la description de la demande.

Cette description porte en premier lieu sur la présentation du demandeur en apportant notamment les éléments relatifs aux capacités techniques et financières de l'exploitant telles que définies à l'article 4 du décret n°2014-450 et aux articles R.512-2 et R.512-3 du Code de l'environnement, ainsi que les modalités des garanties financières telles que définies à l'article R. 512-5 du Code de l'environnement.

Par la suite, afin de rappeler le contexte dans lequel s'insère la présente demande, un bref rappel du contexte énergétique actuel ainsi que du contexte réglementaire spécifique à l'éolien est réalisé. Cette partie apporte des détails sur le principe de fonctionnement d'un parc éolien.

Un troisième temps est consacré à la présentation du contexte du projet. Il s'agit notamment d'apporter les informations relatives à l'emplacement, la nature et le volume du projet ainsi que les éléments relatifs à la ou les rubriques de la nomenclature ICPE concernée et le périmètre d'enquête publique tels que définis à l'article 4 du décret n°2014-450 et aux articles R.512-2 et R.512-3 du Code de l'environnement. Des informations concernant le positionnement du projet vis-à-vis des zones favorables du Schéma Régional Eolien sont aussi fournies, tout comme l'historique du projet.

Hormis la description de la demande (Pièce n°3 – AU1&2), les autres pièces constitutives du dossier de Demande d'Autorisation Unique sont présentées indépendamment :

- ✓ Pièce n°1 : Le formulaire CERFA,
- ✓ Pièce n°2 : Le sommaire inversé,
- ✓ Pièces n° 4.1 et 4.2 : L'étude de d'impact (AU 6), et le Résumé Non-Technique de l'étude d'impact (AU 7),
- ✓ Pièces n°4.3 à 4.5 : Les expertises annexées à l'étude d'impact (Etude écologique incluant l'évaluation des incidences Natura 2000 (AU 8), étude acoustique et étude paysagère),
- ✓ Pièces n°5.1 et 5.2 : L'étude de dangers (AU 9) et le Résumé Non-Technique de l'étude de dangers (AU 9.1),
- ✓ Pièces n°6 : Les documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme (Cartes et plans du projet architectural, notice descriptive (AU 10)),
- ✓ Pièces n°7 : Les cartes et plans réglementaires demandés au titre du code de l'environnement (AU 3, 4 et 5),
- ✓ Pièce n°8 : Accords et avis consultatifs (Avis DGAC, Météo-France et Défense si nécessaire et disponible, Avis du maire ou président de l'EPCI (PJ 6) et des propriétaires pour la remise en l'état du site (PJ 5)),
- ✓ Pièce n°9 : Courrier de Demande d'Autorisation Unique.

Afin de faciliter l'identification dans le présent document des éléments mentionnés dans le formulaire CERFA joint à la Demande d'Autorisation Unique, leurs références sont mentionnées entre parenthèse à la suite des titres concernés.

**Nota :** Les textes rédigés en bleu dans le présent document correspondent aux ajouts effectués en réponse aux différentes remarques des services de l'Etat transmises par courrier en date du 18 janvier 2018.

## LES INTERVENANTS (AU 6.12)

<b>LE MAITRE D'OUVRAGE : EDPR FRANCE HOLDING - 40 Avenue des Terroirs de France - Tour Lumière Aile Sud – 6<sup>ème</sup> étage - 75012 PARIS - Tél : 01.44.67.81.49</b>			
AUTEURS/ CONTRIBUTEURS	DOMAINE D'INTERVENTION	SOCIETE	ADRESSE
Eric L'HOTELIER, <i>Chargé de développement Bretagne</i>  Marie CLARET Chef de projets	Développement, suivi et concertation		<b>EDPR FRANCE HOLDING</b> 40 Avenue des Terroirs de France Tour Lumière Aile Sud – 6 <sup>ème</sup> étage 75012 PARIS Tél : 01.44.67.81.49
Philippe DOUILLARD <i>Directeur - Ingénieur JUTURNA</i>  Camille JEANNEAU <i>Chargé d'études - Ingénieur Aménagement du territoire et énergie</i>	Rédaction du dossier de Demande d'Autorisation Unique (dont étude d'impact/étude de dangers)		<b>IMPACT ET ENVIRONNEMENT</b> Espace Plan&Terre 2 Rue Amedeo Avogadro 49070 BEAUCOUZE Tél. : 02.41.72.14.16
Jeanne-Marie DEBROIZE <i>Paysagiste</i>	Etude spécifique : Paysage		<b>CERESA</b> 14 Les Hameaux de la Rivière 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche Tél. : 02.99.05.16.99
Fabrice KERZERHO <i>Chargé d'études photomontages</i>	Réalisation des photomontages de l'étude paysagère		<b>GEOPHOM</b> 327 rue de Vieille Cour 44521 OUDON Tél : 02.85.52.02.59
Marc-Alexandre VRIGNAUD Marc LEGENDRE <i>Ingénieur acoustique</i>	Etude spécifique : Acoustique		<b>JIBi</b> Bureau d'études acoustiques Parc technologique de Soye 5 rue Copernic 56270 Ploemeur Tél. : 02.97.37.01.02
Romain CRIOU <i>Gérant</i>  Ronan DESCOMBIN <i>Chargé d'études – expert naturaliste</i>	Etude spécifique : Milieu naturel		<b>ALTHIS</b> 21, Le Guern Boulard 56400 Pluneret Tél. : 02.97.58.53.15
Matthieu PINON <i>Architecte DPLG</i>	Projet architectural		<b>MP ARCHITECTE</b> 5 chemin Le Gallais 76610 Le Havre
AMENAGEMENTS ET TERRITOIRES OUEST <i>Géomètre expert</i>	Relevés topographiques et cadastraux	<b>AMENAGEMENTS ET TERRITOIRES OUEST GEOMETRE EXPERT</b>	<b>A&amp;T OUEST GEOMETRE</b> 16 rue Goarem Pella Parc du Launay 29600 St-Martin des Champs

Ce tableau indique les noms, qualités et qualifications des intervenants conformément au 11° de l'article R122-5 du Code de l'environnement.

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>LES INTERVENANTS (AU 6.12)</b> .....	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>I. PRESENTATION DU DEMANDEUR</b> .....	<b>5</b>
I.1. NOTICE DE RENSEIGNEMENT SUR LE DEMANDEUR.....	5
I.2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES (AU 2) .....	5
I.2.1. Capacités techniques : expérience de la société EDPR en France.....	5
I.2.2. Capacités financières.....	6
I.2.3. Modalités des garanties financières (PJ 10).....	6
<b>II. CONTEXTE DE L'ENERGIE EOLIENNE</b> .....	<b>8</b>
II.1. CONTEXTE ENERGETIQUE .....	8
II.1.1. L'énergie actuelle : entre raréfaction et changement climatique .....	8
II.1.2. Principe de fonctionnement de l'éolienne et du parc éolien : procédés de fabrication et matières mises en œuvre (AU 1) .....	8
II.1.3. L'énergie éolienne dans le monde, en France et au niveau local .....	9
II.2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	11
II.2.1. Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie et le Schéma Régional Eolien .....	11
II.2.2. L'autorisation unique .....	11
<b>III. CONTEXTE DU PROJET</b> .....	<b>13</b>
III.1. NATURE ET LOCALISATION DU PROJET .....	13
III.2. RUBRIQUES ICPE ET PERIMETRE D’AFFICHAGE.....	13
III.2.1. RUBRIQUES ICPE.....	13
III.2.2. PERIMETRE D’ENQUETE PUBLIQUE.....	13
III.3. SCHEMA REGIONAL EOLIEN.....	16
III.4. HISTORIQUE DU PROJET .....	17
III.5. LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET .....	18
<b>ANNEXE 1 : STATUTS EDPR FRANCE HOLDING SAS</b> .....	<b>21</b>
<b>ANNEXE 2 : EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE DE 2015 DE LA SOCIETE EDP RENOVAVEIS SA</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 3 : LETTRE D’ENGAGEMENT D’EDPR SA</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXE 4 : ILLUSTRATION DE LA CONCERTATION</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXE 5 : DOCUMENT DE SYNTHESE DE LA CAMPAGNE DE PORTE A PORTE</b> .....	<b>31</b>

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Cartographie des pays dans lesquels EDPR est implanté et des pays prospectés fin 2015 .....	5
Figure 2 : Cartographie des régions dans lesquelles EDPR a des activités de développement et d'exploitation et répartition des parcs éoliens exploités par EDPR, des bureaux et centres de maintenance en France en 2016 .....	5
Figure 3 : Evolution de la consommation mondiale d'énergie finale depuis 1971 .....	8
Figure 4 : Simulation de la production mondiale de combustibles liquides .....	8
Figure 5 : Représentation schématique d'une éolienne (Source : EDF).....	8
Figure 6 : Schématisation d'un parc éolien (Source : ADEME).....	9
Figure 7 : Répartition régionale de la puissance éolienne raccordée en 2015 .....	10
Figure 8 : Evolution de la puissance éolienne terrestre installée en France par rapport à l'objectif 2020 .....	10
Figure 9 : Procédure d'autorisation unique (Source : MEDDE) .....	12
Figure 10 : Plan d'élévation du gabarit-type d'éolienne prévu.....	13
Figure 11 : Localisation globale du projet .....	14
Figure 12 : Périmètre d'enquête publique .....	15
Figure 13 : Zones favorables à l'éolien en Bretagne identifiées dans le Schéma Régional Eolien (Source : DREAL Bretagne) ..	16
Figure 14 : Extrait du rapport de synthèse de Liegey Muller Pons sur la campagne de porte à porte menée en mars 2018 .....	18
Figure 15 : Extrait du rapport de synthèse de Liegey Muller Pons sur la campagne de porte à porte menée en mars 2018 .....	18
Figure 16 : Extrait du rapport de synthèse de Liegey Muller Pons sur la campagne de porte à porte menée en mars 2018 .....	18
Figure 17 : Lettre d'information distribuée à la population en mars 2018.....	19
Figure 18 : Flyer distribué sur les communes de Bourbriac et Pont Melvez pour les permanences .....	19
Figure 19 : Lieu de tenue des permanences publiques d'informations qui se sont déroulées à Pont-Melvez (haut) et Bourbriac (bas) les 22 et 23 juin 2018 .....	20
Tableau 1 : Répartition de l'énergie éolienne dans le Monde en 2015 .....	9

## I. PRESENTATION DU DEMANDEUR

### I.1. NOTICE DE RENSEIGNEMENT SUR LE DEMANDEUR

**Société :** *EDPR France Holding*  
**Siège social :** *40 avenue des Terroirs de France 75 611 PARIS Cedex 12*  
**Téléphone :** *01 44 67 81 49*  
**Fax :** *01 43 42 24 58*

**Forme juridique :** *Société par actions simplifiée à associé unique*  
**Numéro d'identification :** *RCS Paris 797 610 730*

**Date d'immatriculation :** *1 octobre 2013*  
**SIRET :** *79761073000013*  
**APE :** *3511Z – Production d'électricité*  
**Nature de l'activité :** *Développement, construction, fonctionnement technique & commercial, financement et/ou construction de parcs éoliens, prise de participations*

**Présidée par :** *M. Joao NOGUEIRA*

**Personne(s) en charge de ce dossier :** *Marie CLARET – Chef de projet EDPR*

EDPR France Holding est la structure spécifique, pétitionnaire de la Demande d'Autorisation Unique. Elle appartient au groupe EDP RENEWABLES (EDPR) dont le capital social est de 48 Millions d'Euros. EDP RENEWABLES est spécialisé depuis 1996 dans le développement, la construction, l'exploitation des quatre principales sources d'énergies renouvelables : le vent, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque et les marées. Il s'agit d'une filiale du groupe portugais EDP (Energias de Portugal), troisième énergéticien de la péninsule ibérique et l'un des principaux fournisseurs d'électricité européens.

Troisième acteur du secteur de l'éolien au niveau mondial, EDPR est présent dans plusieurs pays et continue d'étendre ses activités à travers le monde.



Figure 1 : Cartographie des pays dans lesquels EDPR est implanté et des pays prospectés fin 2015

Le haut niveau de qualification des collaborateurs d'EDPR leur confère les connaissances nécessaires pour intervenir à toutes les étapes d'un projet éolien : évaluation des ressources en vent d'un site, valeur économique d'un projet, élaboration d'un projet, mobilisation de capitaux, maîtrise d'oeuvre d'un chantier, excellence de l'exploitation et maintenance des installations.

L'expérience technique et opérationnelle de leurs équipes est basée sur :

- Le développement de projets éoliens ;
- La négociation avec les fabricants d'éoliennes et les compagnies électriques ;
- La coordination et la supervision de la construction et de la mise en service des installations ;
- La coopération avec les fabricants d'aérogénérateurs pour la maintenance préventive et curative des parcs ;
- L'analyse économique et la viabilité des projets développés ou acquis ;
- L'optimisation de l'outil de production et la maintenance des parcs.

A la fin de l'année 2015, plus de 1000 collaborateurs répartis dans 12 pays concrétisent des projets durables tout en garantissant le respect des enjeux humains et environnementaux.

### I.2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES (AU 2)

#### I.2.1. CAPACITES TECHNIQUES : EXPERIENCE DE LA SOCIETE EDPR EN FRANCE

EDPR est aujourd'hui parmi les plus importants exploitants éoliens en France en termes de puissance installée. A l'heure actuelle, une puissance totale de 388 MW a été installée sur le territoire français à travers 38 parcs éoliens en France pour un total de 197 aérogénérateurs en fonctionnement.

Région	MW
Bretagne	80
Hauts-de-France	50
Haute-Normandie	51
Centre Val-de-Loire	117
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	48
Bourgogne et Franche-Comté	22
Alsace Champagne-Ardenne et Lorraine	20
<b>TOTAL</b>	<b>388</b>

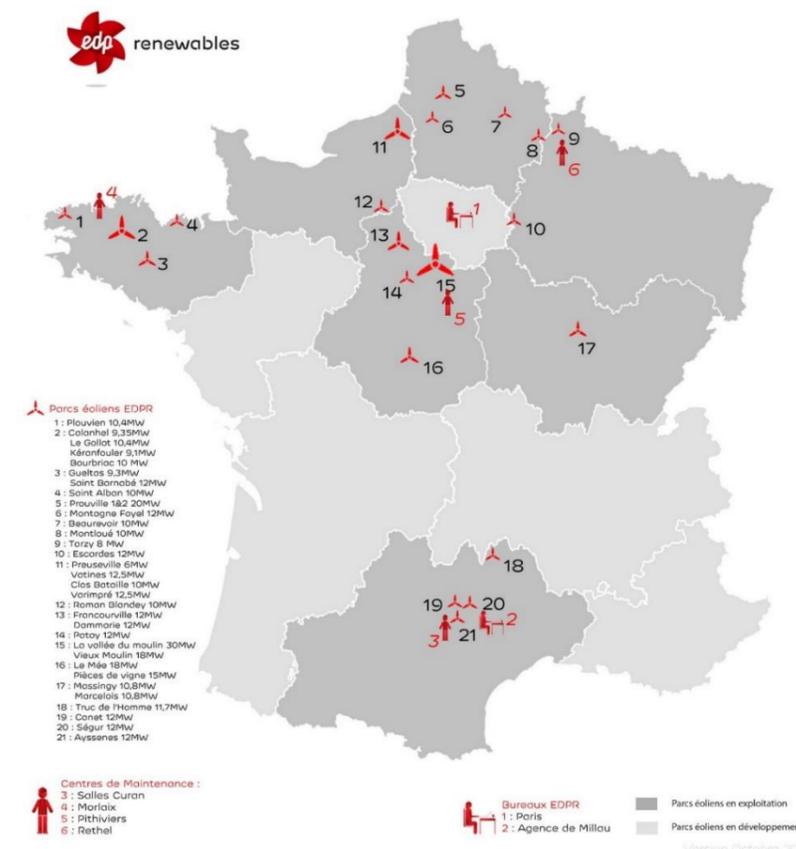


Figure 2 : Cartographie des régions dans lesquelles EDPR a des activités de développement et d'exploitation et répartition des parcs éoliens exploités par EDPR, des bureaux et centres de maintenance en France en 2016

En parallèle, afin d'assurer le contrôle météorologique 40 stations de mesures météorologiques sont actuellement présentes sur le territoire français. EDPR a également remporté avec ENGIE, la caisse des dépôts et consignment, et ADWEN le 2ème appel d'offres français en vue d'installer deux parcs éoliens en mer au Tréport et à Noirmoutier.

### I.2.1.1. Prestations auxquelles EDPR France HOLDING fait appel en phase de construction et d'exploitation - qualifications requises pour les prestataires

La construction et l'exploitation du **Parc éolien de Ty Névez Mouric** bénéficiera des compétences des services internes d'EDPR FRANCE HOLDING et de ses fournisseurs.

- La construction du parc sera réalisée par des entreprises spécialisées, sous la supervision du département Engineering & Construction d'EDPR FRANCE HOLDING.
- L'exploitation sera assurée par les fournisseurs de machines eux-mêmes, industriels dont l'envergure mondiale est établie, sous la supervision du département Operations & Maintenance d'EDPR FRANCE HOLDING. La durée des contrats de maintenance est variable et reconductible. La société EDPR FRANCE HOLDING peut éventuellement faire appel à d'autres sociétés que les constructeurs des éoliennes.

### I.2.1.2. Principaux fournisseurs de produits et services impliqués. Accords de partenariat industriel ou commercial conclus

Le groupe EDP RENOVAVEIS SA exploite un peu plus de 9 500 MW de capacité de production électrique à partir de sources renouvelables et se hisse à la troisième place mondiale dans ce secteur. En France, sa filiale la société EDPR FRANCE HOLDING exploite 388 MW et fait appel à des fournisseurs de renommée internationale. A titre d'exemple VESTAS est l'un des partenaires avec lesquels EDPR FRANCE HOLDING a d'ores et déjà noué des partenariats.

### I.2.1.3. Description des tâches clés de l'exploitation

Le département Opérations et Maintenance d'EDPR France Holding - 9 personnes en France et 1 en Belgique- veille constamment à la bonne productivité des parcs éoliens en exploitation. Pour cela, les 7 chargés d'exploitation ont pour mission de gérer les interventions des prestataires et de veiller à ce que l'ensemble des opérations soient faites dans le respect des obligations réglementaires.

Dans le cas du projet de Ty Névez Mouric, le chargé d'exploitation sera basé à proximité du parc éolien afin d'en assurer au mieux la supervision de la maintenance. A l'instar des autres parcs exploités par la société, le **Parc éolien de Ty Névez Mouric** sera suivi 24h/24h grâce aux systèmes de télésurveillance (SCADA) dont il sera équipé. Une permanence est donc assurée afin de réagir instantanément en cas d'incident.

Par ailleurs, le groupe EDP RENOVAVEIS a mis en place, par l'intermédiaire de son département Health and Safety, un système de management de la sécurité et est certifié OHSAS 18001 pour ses parcs en exploitation. L'intégralité des parcs exploités est certifiée ISO 14001 pour son management environnemental.

## I.2.2. CAPACITES FINANCIERES

Le Conseil d'Etat définit les capacités techniques et financières comme celles nécessaires à « *assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler du fonctionnement, de la cessation éventuelle de l'exploitation et de la remise en état du site au regard des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1* ».

### I.2.2.1. Sur la solvabilité du groupe EDP RENOVAVEIS :

- **Solvabilité de notre société: EDPR FRANCE HOLDING SAS**

La société EDPR France Holding atteste avoir un capital social de 8 500 000 € (cf. statuts Kbis en annexe). Une copie à jour et certifiée conforme des statuts de la société EDPR France Holding peut aussi être transmise à l'administration.

- **Solvabilité de notre actionnaire : EDP RENOVAVEIS SA**

La société EDPR FRANCE HOLDING SAS bénéficie de l'appui du groupe EDP RENOVAVEIS, un des leaders mondiaux en matière d'énergies renouvelables. Un extrait du rapport annuel d'activité de 2015 de la société EDP RENOVAVEIS SA qui prouve la solvabilité de cet actionnaire est disponible en annexe.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaire d'EDPR FRANCE HOLDING SAS et du groupe EDP RENOVAVEIS qui sont publiés chaque année :

Evolution du Chiffre d'affaire	2014	2015
C.A. EDPR France Holding (en M€)	4,9	5,9
C.A. EDP Renovaveis (en M€)	1277	1547

Par ailleurs, une lettre d'engagement de la part d'EDPR SA est proposée en annexe.

### I.2.2.2. Sur la capacité à réaliser l'investissement initial :

- **Montant estimé de l'investissement initial**

Le montant de l'investissement initial (Capital Expenditure) est de 19 250 000 € pour l'installation de 5 éoliennes, de deux postes de livraison et d'un local technique.

- **Montage financier envisagé**

Le montage financier envisagé devrait prendre la forme d'un investissement en fonds propres à hauteur de 100%. Cet investissement sera mis en place postérieurement à l'obtention des autorisations administratives nécessaires (Autorisation unique)

### I.2.2.3. Sur l'économie générale du projet : plan d'affaires prévisionnel

Un plan d'affaires prévisionnel vous est remis sous pli confidentiel. Veuillez noter qu'il est lié uniquement au projet de **Parc éolien de Ty Névez Mouric**. Il fait apparaître, entre autres, le montant du chiffre d'affaires qui sera généré par la production électrique du parc, les coûts principalement liés aux opérations de maintenance sur les machines, les flux de trésorerie du projet avant et après impôts (notamment les charges et produits d'exploitation), mais aussi les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement.

## I.2.3. MODALITES DES GARANTIES FINANCIERES (PJ 10)

L'article R. 512-5 du Code de l'Environnement demande : « *Lorsque la demande d'autorisation porte sur une installation mentionnée à l'article R. 516-1, elle précise, en outre, les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution.* »

- **Le montant des garanties**

Le montant de ces garanties constituées sera conforme à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et notamment ces annexes.

La garantie financière est donnée par la formule :

$$M = N \times Cu$$

Où :

**N** est le nombre d'unités de production d'énergie (c'est-à-dire d'aérogénérateurs).

**Cu** est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût fixé à 50 000 euros sera réactualisé au moment de l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

**La garantie financière dans le cas du Parc éolien de Ty Névez Mouric sera de : 5 x 50 000 = 250 000 euros.**

**Conformément à l'arrêté du 6 novembre 2014, l'exploitant réactualisera tous les cinq ans le montant susmentionné en se basant sur la formule d'actualisation des coûts présente en annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières.**

- **La nature des garanties**

Par ailleurs, ces garanties financières seront constituées dans les conditions prévues aux I, III et V de l'article R. 516-2 et conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du Code de l'Environnement. Ainsi, ces dernières peuvent être constituées :

- a) De l'engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle ;
- b) D'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ;
- c) Pour les installations de stockage de déchets, d'un fonds de garantie géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- d) D'un fonds de garantie privé, proposé par un secteur d'activité et dont la capacité financière adéquate est définie par arrêté du ministre chargé des installations classées ;
- e) De l'engagement écrit, portant garantie autonome au sens de l'article L. 2321 du code civil, de la personne physique, où que soit son domicile, ou de la personne morale, où que se situe son siège social, qui possède plus de la moitié du capital de l'exploitant ou qui contrôle l'exploitant au regard des critères énoncés à l'article L. 233-3 du code de commerce. Dans ce cas, le garant doit lui-même être bénéficiaire d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'assurance, d'une société de caution mutuelle ou d'un fonds de garantie mentionné au d ci-dessus, ou avoir procédé à une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations.

**EDPR France Holding constituera une garantie financière, via le recours au cautionnement d'une banque. Des copies de la garantie financière seront transmises au préfet et à l'inspecteur des installations classées, avant la mise en service.**

- **Le délai de leur constitution**

Conformément au point III de l'article R. 516-2 du Code de l'environnement, **la constitution des garanties financières est réalisée en amont de la mise en activité de l'installation.** Un document attestant de leur constitution est transmis au préfet par l'exploitant dès la mise en activité de l'installation.

L'ensemble des capacités techniques et financières de la société EDPR France Holding garantit la faisabilité et la pérennité du **Parc éolien de Ty Névez Mouric** dans le cadre de cette demande d'autorisation d'exploiter.

Ainsi, la société EDPR France Holding sera à même, notamment :

- de conduire, d'exploiter et de démanteler son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'Environnement ;
- de répondre à tout dysfonctionnement ou accident sur les différentes installations projetées, nécessitant une mobilisation rapide d'hommes et/ou de capitaux ;
- d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 du code de l'Environnement lors de la cessation d'activité.

## II. CONTEXTE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

### II.1. CONTEXTE ÉNERGETIQUE

#### II.1.1. L'ÉNERGIE ACTUELLE : ENTRE RAREFACTION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La consommation mondiale d'énergie finale a été estimée en 2011 à près de 9 milliards de tonnes équivalent pétrole (Tep), ce qui représente plus du double de celle de 1971. En un peu plus d'un siècle, cette dernière a connu une croissance exponentielle et qui devrait encore se poursuivre. En effet, selon les prévisions 2012 de l'Agence Internationale de l'Énergie (World Energy Outlook 2012, AIE), une augmentation d'environ 18 à 31 % de la consommation mondiale d'énergie finale est prévue d'ici à 2035 en fonction des politiques appliquées.

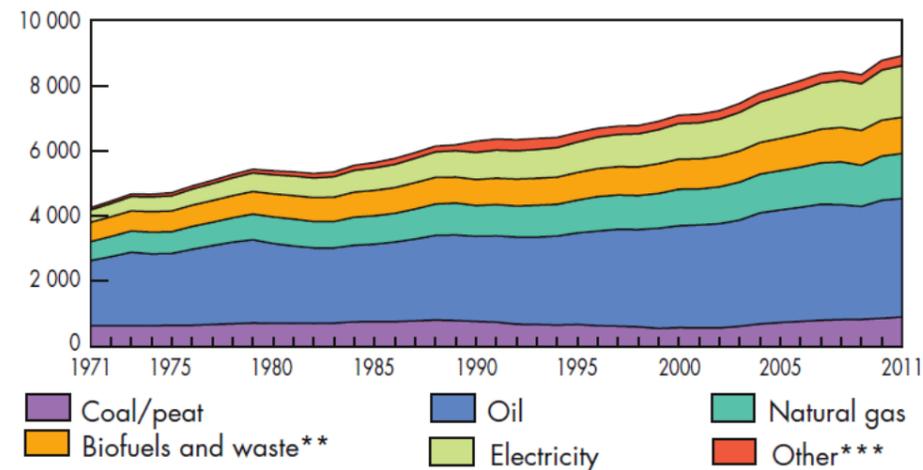


Figure 3 : Evolution de la consommation mondiale d'énergie finale depuis 1971  
(Source : Agence Internationale de l'Énergie)

Or cette énergie, ou plutôt ces énergies, sont issues des processus naturels qui se sont produits sur plusieurs milliers à plusieurs millions d'années. Dans ce cadre, leurs réserves ne sont donc pas inépuisables, d'autant plus lorsque le rythme actuel de consommation est soutenu. La figure ci-dessous illustre bien que, malgré les avancées technologiques et l'exploitation de nouveaux gisements, un « pic » ou un « plateau » de production pour le pétrole et les autres combustibles liquides est prévu à court terme.

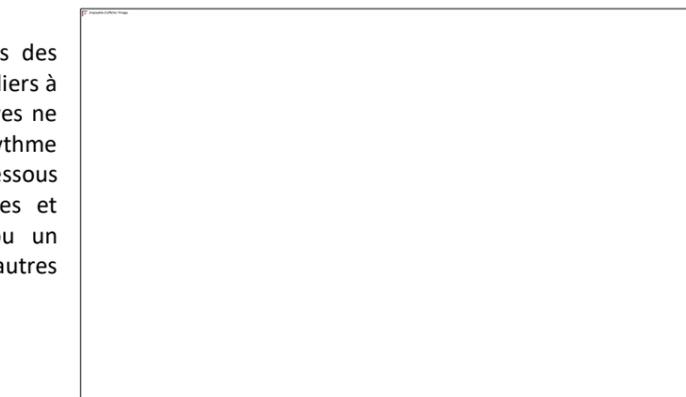


Figure 4 : Simulation de la production mondiale de combustibles liquides  
(Source : Gouvernement Australien, 2009)

Le constat dressé pour les autres énergies fossiles est relativement similaire : le gaz devrait connaître son pic de production vers 2020-2030 (Institut Français du Pétrole, Panorama 2010). A noter que le secteur du nucléaire n'est pas épargné par ce phénomène de raréfaction et que des tensions sur le marché de l'uranium pourraient apparaître dans les trente années à venir.

Par ailleurs, une autre problématique associée aux consommations énergétiques actuelles se pose : celle du changement climatique. En effet, depuis près d'un siècle, les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) n'ont eu cesse d'augmenter sous

l'effet des activités humaines. Le Groupement Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) a ainsi montré qu'en 2005, la concentration de GES dans l'atmosphère avait atteint un niveau très fortement supérieur à celui des milliers d'années qui ont précédés. Cet organisme a aussi mis en évidence le fait que la consommation d'énergie fossile était à l'origine de plus de la moitié de ces émissions de GES. Dans le même temps, les scientifiques ont relevé une augmentation de la température moyenne à la surface du globe de 0.74°C, ce qui tendrait donc à confirmer le lien entre la concentration de GES dans l'atmosphère et la température à la surface de la Terre.

En ce qui concerne les conséquences futures du changement climatique, les prévisions du GIEC font état d'une augmentation des températures moyennes à la surface du globe d'ici 2100 qui variera entre 1.5 à 4.8°C suivant les différents scénarios de développement qui seront mis en œuvre et les émissions de gaz à effet de serre qui en découleront.

**Dans ce contexte, il semble donc nécessaire d'œuvrer notamment au développement de formes d'énergie « propres » et renouvelables comme peut l'être l'énergie éolienne.**

#### II.1.2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉOLIENNE ET DU PARC ÉOLIEN : PROCÉDES DE FABRICATION ET MATIÈRES MISES EN ŒUVRE (AU 1)

##### • Procédés de fabrication

Les données présentées ci-dessous, sont issues de la description générique établie par l'INERIS dans son guide technique<sup>1</sup>. L'éolienne, aussi appelée aérogénérateur, a pour objectif de produire de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Pour se faire, elle se compose de trois éléments principaux :

- **le rotor**, qui est composé de trois pales (pour la grande majorité des éoliennes actuelles), construites en matériaux composites et réunies au niveau du moyeu. Il se prolonge dans la nacelle pour constituer l'arbre lent.
- **le mât**, est généralement composé de 3 à 4 tronçons en acier, ou 15 à 20 anneaux de béton surmonté d'un ou plusieurs tronçons en acier. Dans la plupart des éoliennes, le mât abrite le transformateur qui permet d'élever la tension électrique de l'éolienne au niveau de celle du réseau électrique.
- **la nacelle**, abrite plusieurs éléments fonctionnels :
  - le générateur transforme l'énergie de rotation du rotor en énergie électrique,
  - le multiplicateur (certaines technologies n'en utilisent pas),
  - le système de freinage mécanique,
  - le système d'orientation de la nacelle qui place le rotor face au vent pour une production optimale d'énergie,
  - les outils de mesure du vent (anémomètre, girouette),
  - le balisage diurne et nocturne nécessaire à la sécurité aéronautique.

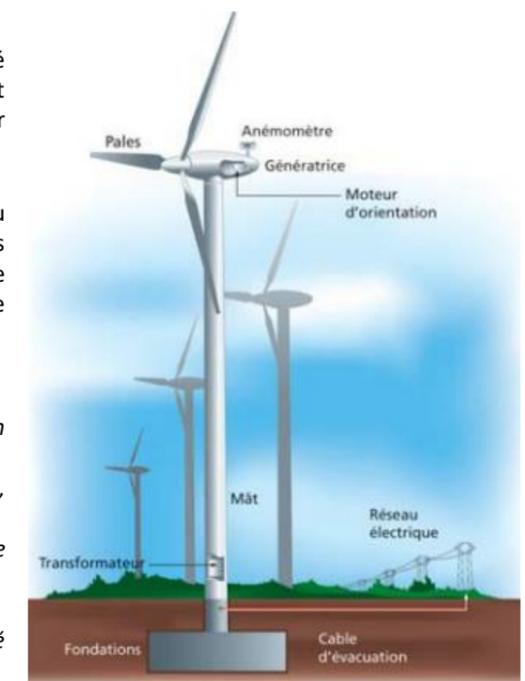


Figure 5 : Représentation schématique d'une éolienne (Source : EDF)

Les pales se mettent en mouvement lorsque l'anémomètre (positionné sur la nacelle) indique une vitesse de vent d'environ 10 km/h, et c'est seulement à partir de 12 km/h que l'éolienne peut être couplée au réseau électrique. Les instruments de mesure de vent, placés au-dessus de la nacelle, conditionnent le fonctionnement de l'éolienne. Grâce aux informations transmises par la girouette, qui détermine la direction du vent, le rotor se positionnera pour être continuellement face au vent.

<sup>1</sup> INERIS, 2012. Guide technique. Elaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens. 93 p.

Le rotor et l'arbre dit «lent» transmettent alors l'énergie mécanique à basse vitesse (entre 5 et 20 tr/min) aux engrenages du multiplicateur, dont l'arbre dit «rapide» tourne environ 100 fois plus vite que l'arbre lent. Certaines éoliennes sont dépourvues de multiplicateur et la génératrice est entraînée directement par l'arbre «lent» lié au rotor. La génératrice transforme l'énergie mécanique captée par les pales en énergie électrique.

La puissance électrique produite varie en fonction de la vitesse de rotation du rotor. Dès que le vent atteint environ 50 km/h à hauteur de nacelle, l'éolienne fournit sa puissance maximale. Cette puissance est dite «nominale». Pour un aérogénérateur de 2,5 MW par exemple, la production électrique atteint 2 500 kWh dès que le vent atteint environ 50 km/h. Lorsque la mesure de vent, indiquée par l'anémomètre, atteint des vitesses de plus de 100 km/h (variable selon le type d'éoliennes), l'éolienne cesse de fonctionner pour des raisons de sécurité.

L'électricité produite par la génératrice correspond à un courant alternatif de fréquence 50 Hz, avec une tension de 400 à 690 V. La tension est ensuite élevée jusqu'à 20 000 V par un transformateur placé dans chaque éolienne pour être ensuite injectée dans le réseau électrique public.

Un parc éolien regroupe donc plusieurs aérogénérateurs ainsi que leurs annexes :

- plusieurs éoliennes fixées sur une fondation adaptée, accompagnée d'une aire stabilisée appelée « plateforme » ou « aire de grutage »,
- un réseau de câbles électriques enterrés, permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers le ou les poste(s) de livraison électrique (appelé «réseau inter-éolien»),
- un ou plusieurs poste(s) de livraison électrique, concentrant l'électricité des éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité, au travers du poste source local (point d'injection de l'électricité sur le réseau public),
- un réseau de câbles enterrés, permettant d'évacuer l'électricité regroupée au(x) poste(s) de livraison vers le poste source (appelé « réseau externe » et appartenant le plus souvent au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité),
- un réseau de chemins d'accès,
- éventuellement des éléments annexes type mât de mesure de vent, aire d'accueil du public, aire de stationnement, etc.



\*Echelle non représentative

Figure 6 : Schématisation d'un parc éolien (Source : ADEME)

• **Matières mises en œuvre :**

Lors de la phase d'exploitation du parc éolien, différents produits sont utilisés :

- Des huiles : pour le transformateur (isolation et refroidissement), pour les éoliennes (huile hydraulique pour le circuit haute pression et huile de lubrification pour le multiplicateur)
- Du liquide de refroidissement (eau glycolée, eau et éthylène glycol)
- Des graisses pour les roulements et les systèmes d'entraînement
- De l'hexafluorure de soufre, pour créer un milieu isolant dans les cellules de protection électrique

- De l'eau, lors de la phase chantier, et plus particulièrement pour le terrassement et la base de vie.
- Lors de la maintenance, d'autres produits pourront être utilisés (décapants, produits de nettoyage, etc.) mais ils seront en faible quantité.

Aucun produit dangereux n'est stocké dans les éoliennes conformément à l'article 16 de l'arrêté du 26 août 2011 (matériaux combustibles ou inflammables).

II.1.3. L'ÉNERGIE ÉOLIENNE DANS LE MONDE, EN FRANCE ET AU NIVEAU LOCAL

En décembre 2015, la puissance éolienne totale installée dans le Monde s'élevait à 432 883 Mégawatts (MW). La capacité ajoutée sur la période 2014/2015 représente un taux de croissance de 17%.

Country	MW	% Share
PR China	145,362	33.6
USA	74,471	17.2
Germany	44,947	10.4
India	25,088	5.8
Spain	23,025	5.3
United Kingdom	13,603	3.1
Canada	11,205	2.6
France	10,358	2.4
Italy	8,958	2.1
Brazil	8,715	2.0
Rest of the world	67,151	15.5
<b>Total TOP 10</b>	<b>365,731</b>	<b>84.5</b>
<b>World Total</b>	<b>432,883</b>	<b>100</b>

Tableau 1 : Répartition de l'énergie éolienne dans le Monde en 2015 (Source : Global Wind Energy Council)

La France se situe quant à elle au 8<sup>ème</sup> rang mondial des capacités installées par pays avec environ 2.5% de la puissance mondiale totale. Elle possède environ 6% de la puissance européenne installée alors qu'elle dispose du second gisement européen. En effet, alors que dans les trois pays européens leader en la matière, les premiers programmes éoliens datent des années 1980, le démarrage de l'énergie éolienne en France a débuté tardivement (programme EOLE 2005).

Afin de répondre à ses engagements européens (paquet Energie-Climat) et à l'objectif volontariste fixé dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie en 2030), la France s'est dotée de nouveaux objectifs au travers de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie approuvée par décret en octobre 2016. Pour la filière de l'éolien terrestre, les objectifs sont les suivants :

- ➔ Fin 2018 : 15 000 MW installés.
- ➔ Fin 2023 : 21 800 à 26 000 MW installés.

Ces nouveaux objectifs remplacent celui prévu dans la PPI de 2009, à savoir 19 000 MW pour 2020.

En termes de répartition actuelle, la puissance éolienne installée en métropole se retrouve principalement au niveau de sa moitié Nord. Les régions Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine et Nord/Pas de Calais/Picardie représentent à elles seules près de la moitié de la puissance éolienne française. Avec 913 MW raccordés au 31 septembre 2016, la région Bretagne se positionne en tant que 5<sup>ème</sup> région en terme de puissance éolienne raccordée. D'après le Service d'Observation et des Statistiques, avec 297 MW en service au deuxième trimestre 2016, les Côtes d'Armor se positionnent au deuxième rang régional.

En dehors des objectifs affichés, la France a établi progressivement un cadre réglementaire pour la filière éolienne. La mise en place de ce cadre a toutefois engendré un frein au développement des projets comme en témoigne le ralentissement des puissances installées entre 2010 et 2013.

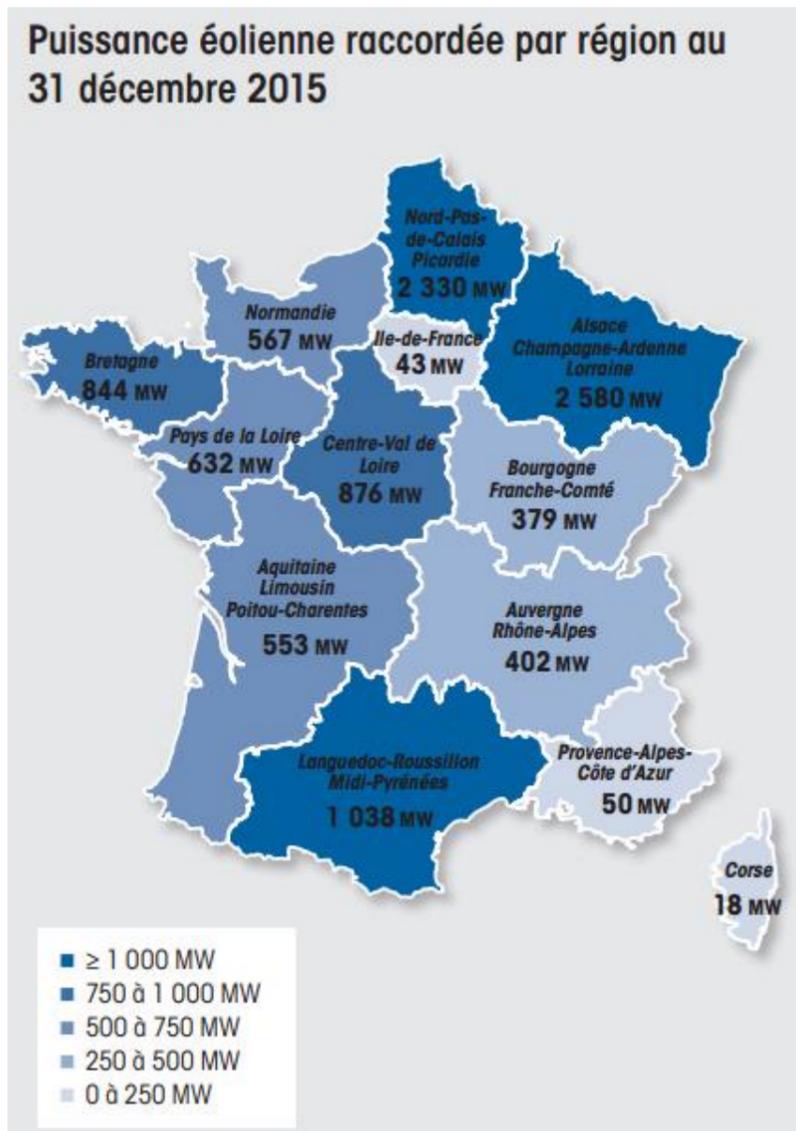


Figure 7 : Répartition régionale de la puissance éolienne raccordée en 2015  
 (Source : Panorama ENR 2015)

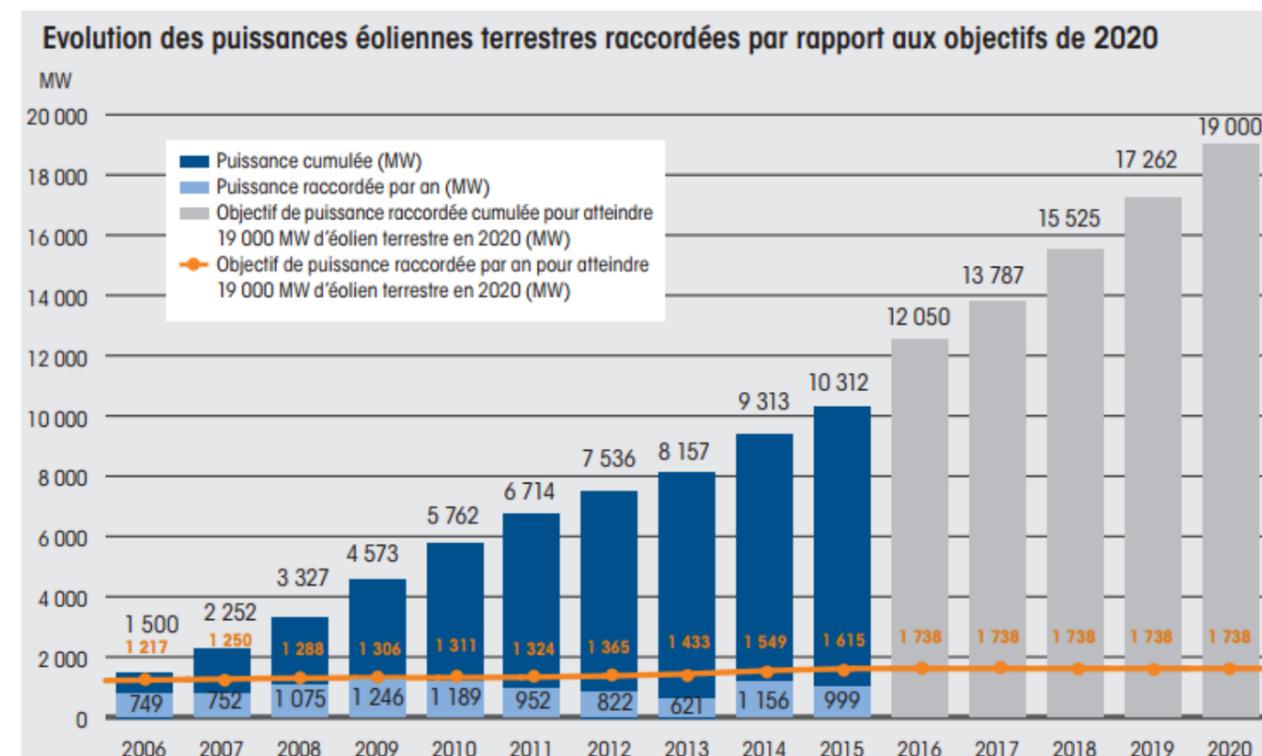


Figure 8 : Evolution de la puissance éolienne terrestre installée en France par rapport à l'objectif 2020  
 (Source : Panorama ENR 2015)

## II.2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Au fil des années, la France s'est dotée d'un panel de dispositifs législatifs encadrant le développement de l'énergie éolienne, et dont les principaux éléments sont récapitulés dans ce chapitre.

### II.2.1. LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE ET LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Prévu à l'article L. 222-1 du Code de l'Environnement, le Schéma Régional « Climat, Air, Énergie » (SRCAE), déclinaison majeure de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi "Grenelle 2"), a pour objectif de définir les orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Il est co-élaboré par l'Etat et le Conseil régional, tout en laissant une large place à la concertation avec les différents acteurs. Ce SRCAE est un document stratégique, décliné sur le territoire au travers des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), qui en constituent les plans d'action, puis au travers des documents d'urbanisme qui doivent le prendre en compte. Ce schéma est établi avec les connaissances à un instant donné. Il sera révisable tous les 5 ans à l'issue de l'évaluation de sa mise en œuvre prévue au R. 222-6 du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, conformément au décret n° 2011-678 du 16 juin 2011, le SRCAE dispose d'un volet spécifique à l'énergie éolienne : le **schéma régional éolien (SRE)**. En cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne, relative à l'énergie et au climat, le SRE a pour vocation d'identifier la contribution de la Région à l'effort national en matière d'énergie renouvelable d'origine éolienne terrestre. Ainsi, il a pour objet de définir les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne, en s'assurant que l'objectif quantitatif régional puisse être effectivement atteint. Pour ce faire, il se base sur plusieurs critères :

- *potentiel éolien,*
- *servitudes,*
- *règles de protection des espaces naturels,*
- *patrimoine naturel et culturel,*
- *ensembles paysagers,*
- *contraintes techniques,*
- *orientations régionales.*

Il établit la liste des communes dans lesquelles sont situées ces zones favorables.

Il faut toutefois rappeler que le SRE est établi à une échelle régionale et prend, par conséquent, en considération les enjeux à ce niveau. Les cartes fournies le sont donc à titre indicatif et ne doivent pas faire l'objet de « zooms » à l'échelle desquels elle perd sa pertinence. De plus, l'inscription d'une commune dans la liste des communes faisant partie de la délimitation territoriale du SRE, ou sa localisation en zone favorable, ne signifie pas qu'un projet d'implantation sur cette commune sera automatiquement autorisé. Ils continueront à faire l'objet d'une instruction spécifique et les projets devront se baser sur des études spécifiques réalisées à une échelle adaptée. Les éléments figurant dans le SRE permettront d'orienter et d'harmoniser ces instructions en fournissant des lignes directrices.

Le Schéma Régional Eolien et la liste des communes qu'il comporte n'est néanmoins pas opposable aux procédures administratives liées aux projets de parcs éoliens (Permis de construire, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) : un projet de parc éolien ne pourra pas se voir opposer un refus au titre de ces deux procédures, au seul motif que les éoliennes qui le constituent ne sont pas situées dans des zones favorables du SRE.

Le SRE, document de planification régional du développement de l'éolien, constitue également un outil d'aide à destination des collectivités, des développeurs de parcs éoliens, des bureaux d'études et des services de l'État. L'ensemble des acteurs amenés à réfléchir et travailler sur ce type de projets pouvant s'appuyer sur tous les éléments de connaissance du territoire régional que contient le SRE, pour permettre l'émergence à l'échelle régionale de projets cohérents et respectueux des enjeux locaux identifiés.

### II.2.2. L'AUTORISATION UNIQUE

Dans le cadre de la simplification des procédures administratives et de la modernisation du droit de l'environnement, la loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 autorise le gouvernement à prendre par ordonnance les dispositions relatives à cette expérimentation. Ainsi par l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et son décret d'application n°2014-450 du 2 mai 2014, l'Etat a défini le cadre et les modalités d'application de l'autorisation unique.

Cette expérimentation de 3 ans a débuté à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 en ce qui concerne les éoliennes soumises à autorisation (n°2980 nomenclature ICPE) et les installations de méthanisation (n°2781 et n°2910 c nomenclature ICPE) pour 5 régions (Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Bretagne) et les ICPE Autorisation pour 2 régions (Champagne-Ardenne et Franche-Comté). La promulgation de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte le 18 août 2015 au Journal Officiel prévoit l'extension de ce dispositif sur l'ensemble du territoire français pour les installations éoliennes. L'autorisation unique est devenue obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> février 2016.

#### Le Parc éolien de Ty Névez Mouric fera l'objet d'une demande d'autorisation unique au titre des ICPE.

Son objectif est de rassembler autour de la procédure ICPE d'autres autorisations afin de réduire les délais et le nombre d'interlocuteur et de privilégier une autorisation unique pour le projet en remplacement d'une succession de décisions indépendantes. Elle regroupe l'ensemble des décisions de l'État éventuellement nécessaires pour la réalisation du projet relevant :

- du Code de l'Environnement : autorisation ICPE, loi sur l'eau, évaluation Natura 2000 et dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées ;
- du Code Forestier : autorisation de défrichement ;
- du Code de l'Energie : autorisation d'exploiter, approbation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- du Code de l'Urbanisme (pour les installations éoliennes et méthanisation) : permis de construire.

Pour ce projet éolien, l'autorisation unique prend donc la forme d'un dossier s'articulant autour de plusieurs pièces :

- ✓ Pièce n°1 : Le formulaire CERFA,
- ✓ Pièce n°2 : Le sommaire inversé,
- ✓ Pièce n°3 : La description de la demande
- ✓ Pièces 4.1 et 4.2 : L'étude d'impact et le Résumé Non-Technique de l'étude d'impact,
- ✓ Pièces n°4.3 à 4.6 : Les expertises annexées à l'étude d'impact (Etude écologique, étude acoustique, étude paysagère et autres études spécifiques)
- ✓ Pièces n° 5.1 et 5.2 : L'étude de dangers et le Résumé Non-Technique de l'étude de dangers,
- ✓ Pièces n°6 : Les documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme (Cartes et plans du projet architectural, notice descriptive),
- ✓ Pièces n°7 : Les cartes et plans réglementaires demandés au titre du code de l'environnement,
- ✓ Pièce n°8 : Accords et avis consultatifs (Avis DGAC, Météo-France et Défense si nécessaire et disponible, Avis du maire ou président de l'EPCI et des propriétaires pour la remise en l'état du site),
- ✓ Pièce n°9 : Courrier de Demande d'Autorisation Unique.

Parmi ces pièces, figurent notamment **l'étude d'impact**. Les projets soumis à étude d'impact sont définis au sein de l'annexe du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagement. Ainsi, selon ce texte, les installations soumises à autorisation ICPE doivent fournir une étude d'impact. Son contenu est déterminé au sein de l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Il s'agit notamment de présenter :

- les noms et qualités du ou des auteurs et contributeurs de l'étude,
- une description du projet,
- une analyse de l'état initial de la zone, notamment le milieu physique (le relief, le sol, l'eau...), le milieu naturel (la faune et la flore, les habitats...), le milieu humain (population, activités...), le paysage ainsi que le patrimoine culturel et archéologique,
- une analyse des effets, y compris cumulés, négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement,
- une esquisse des principales solutions de substitution examinées,
- les éléments de compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes,
- les mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement,

- une présentation des méthodes et des éventuelles difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'étude.

S'ajoutent des éléments spécifiques au régime des ICPE, tels que la gestion des déchets ou la remise en état du site suite à l'arrêt de l'activité. Un résumé non-technique synthétisant ces éléments doit dans le même temps être réalisé, pour ensuite être mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorisation unique comprend aussi un **permis de construire**. Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. L'article R. 421-1 du Code de l'Urbanisme détermine les nouvelles constructions soumises à cette démarche. Ainsi, toutes les éoliennes terrestres dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure à douze mètres sont soumises à permis de construire. Les articles R.431-5 et suivants fixent le contenu de ce permis de construire.

Une fois constituée, la demande d'autorisation unique est déposée au guichet unique qui se charge de la délivrance d'un certificat de dépôt suite à l'examen de recevabilité. Après avoir obtenu les avis de l'autorité environnementale et des services sur la régularité du dossier, si le dossier est jugé recevable il est soumis à **enquête publique**.

L'enquête est ouverte par arrêté préfectoral. Le président du Tribunal Administratif désigne un commissaire-enquêteur ou une commission d'enquête qui supervise l'enquête publique. Un avis au public est affiché par les soins du maire de chaque commune, dont une partie du territoire est touchée par le périmètre prévu à l'article R. 512-14 du Code de l'environnement (périmètre d'affichage de 6 km à partir du périmètre de l'installation, fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique n°2980). Cet avis est affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique. L'enquête est également annoncée, quinze jours au moins avant son ouverture, par les soins du préfet dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le ou les départements intéressés.

Des permanences sont tenues par le commissaire-enquêteur, durant une période pouvant aller de un à deux mois, pendant lesquelles les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier et formuler des observations. Celles-ci sont consignées dans un "registre d'enquête". A l'issue de cette période, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Le rapport comporte :

- le rappel de l'objet du projet,
- le plan ou programme,
- la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête,
- une synthèse des observations du public,
- une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête,
- les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. L'ensemble des pièces est ensuite transmis à l'autorité compétente pour organiser l'enquête et au président du Tribunal Administratif.

Après cette enquête publique, le projet peut aussi être soumis à avis facultatif du CODERST et de la CDNPS.

Pour terminer, la décision d'autorisation ou de refus est formulée sous la forme d'un arrêté rendu public.

## La procédure

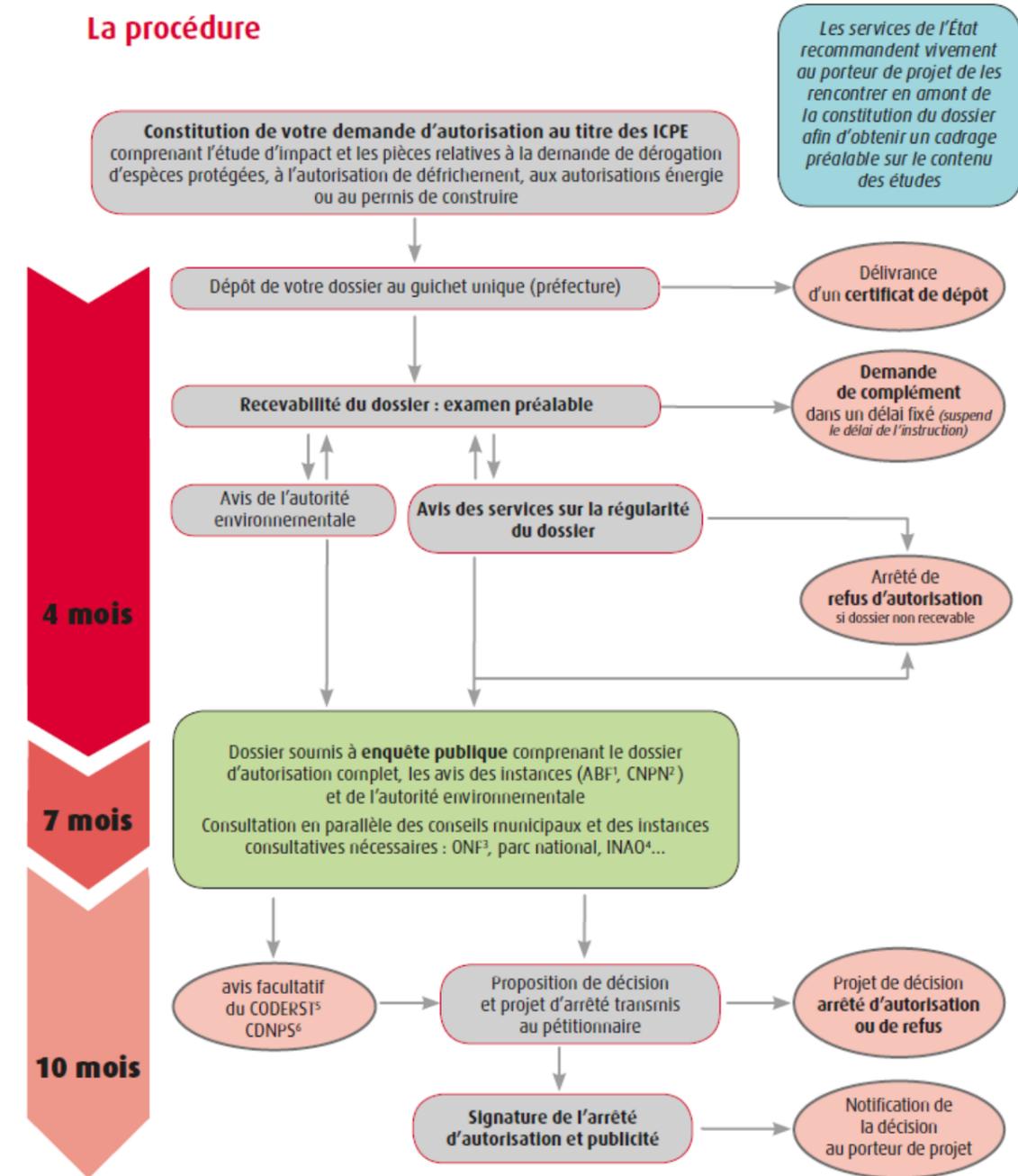


Figure 9 : Procédure d'autorisation unique (Source : MEDDE)

### III. CONTEXTE DU PROJET

#### III.1. NATURE ET LOCALISATION DU PROJET

Le projet éolien, faisant l'objet de ce dossier, se trouve sur les communes de Bourbriac et Pont-Melvez, dans le département des Côtes d'Armor (22) et dans la région Bretagne. Situées au centre-ouest du département, à 15 km au Sud-Ouest de Guingamp, ces communes appartiennent à la Communauté de communes de Bourbriac. Les communes limitrophes sont PLOUGONVER, GURUNHUEL, MOUSTERU, COADOUT, SAINT-ADRIEN, PLESIDY, MAGOAR, KERIEN, MAEL-PESTIVIEN, BULAT-PESTIVIEN.

Le projet éolien de Ty Nevez Mouric s'insère entre 2 parcs éoliens déjà en exploitation sur les communes de Bourbriac et Pont-Melvez, comme cela est précisé dans l'Etude d'impact.

Le **Parc éolien de Ty Névez Mouric** est composé de 5 éoliennes identiques d'une puissance unitaire comprise entre 2.5 MW et 3.5 MW, soit un total de 12.5 MW à 17.5 MW pour l'ensemble du parc, et de deux postes de livraison. Dans le cadre de la présente étude, aucun modèle précis d'éoliennes ne sera étudié, le choix de ce modèle étant réalisé après l'obtention de l'autorisation unique. Cette étude sera donc réalisée en se basant sur un gabarit-type aux dimensions majorantes suivantes :

- Une hauteur de moyeu de 98.3 mètres (hauteur de la tour seule de 95m et hauteur en haut de nacelle de 100 m),
- Un diamètre de rotor de 120 mètres (soit une longueur de pale de 60 m),
- Une hauteur totale (bout de pale) de 158.3 mètres.

Il s'agit ici des dimensions les plus grandes qui pourront être choisies et les plus impactantes pour les différentes thématiques :

Thème	Commentaire
Paysage	Eolienne la plus haute et avec rotor le plus grand : modèle le plus prégnant
Chiroptères	Rotor le plus grand : distance aux haies et secteurs à enjeux la plus faible
Avifaune	Rotor le plus grand : surface balayée la plus grande
Plans règlementaires (foncier)	Rotor le plus grand : survols les plus importants
Acoustique	Choix de la GE120 2.75MW, le plus proche du modèle d'éolienne majorant. Quelque soit le type d'éolienne, l'exploitant devra respecter la réglementation en vigueur.
Projection d'ombres	Rotor le plus grand et éolienne la plus haute : projection d'ombre maximale

Composées d'un rotor muni de trois pales disposé sur un mât et entraînant par la force du vent un générateur situé dans une nacelle, ces éoliennes sont destinées à produire de l'électricité qui sera acheminée via une liaison électrique interne enterrée jusqu'à un poste de livraison (Cf. II.1.2. Principe de fonctionnement de l'éolienne et du parc éolien : Procédés de fabrication et matières mises en œuvre (AU 1)). Depuis ce poste, une seconde liaison électrique dite « externe » reliera le parc au réseau électrique public du gestionnaire de réseau.

#### III.2. RUBRIQUES ICPE ET PERIMETRE D'AFFICHAGE

##### III.2.1. RUBRIQUES ICPE

N° Rubrique	Alinéa	Intitulé de la rubrique	Critère et seuils de classement *	Volume d'activité projeté	Classement demandé
2980	1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m (A-6)	5 aérogénérateurs avec un mât** de 100m chacun	<b>Autorisation</b>

\*A-x : autorisation et rayon d'affichage de l'enquête publique en km / D : Déclaration / S : Seveso / C : contrôle périodique.

\*\* La hauteur de mât ici considérée correspond à la hauteur nacelle comprise conformément aux recommandations de l'inspection des installations classées et en cohérence avec l'article R. 421-2-c du Code de l'Urbanisme.

Le projet ne comporte pas d'autres rubriques soumises à autorisation, enregistrement, déclaration ou non classées.

##### III.2.2. PERIMETRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le périmètre du rayon d'affichage est fixé à 6km autour des éoliennes et du poste de livraison. La liste des communes concernées par ce périmètre est la suivante :

- Bourbriac
- Bulat-Pestivien
- Gurunhuel
- Kerien
- Maël-Pestivien
- Moustéru
- Plougouver
- Pont-Melvez

Une carte située sur la page qui suit et établie au 1/50 000<sup>ème</sup> permet de visualiser le périmètre lié à l'enquête publique et les communes concernées.

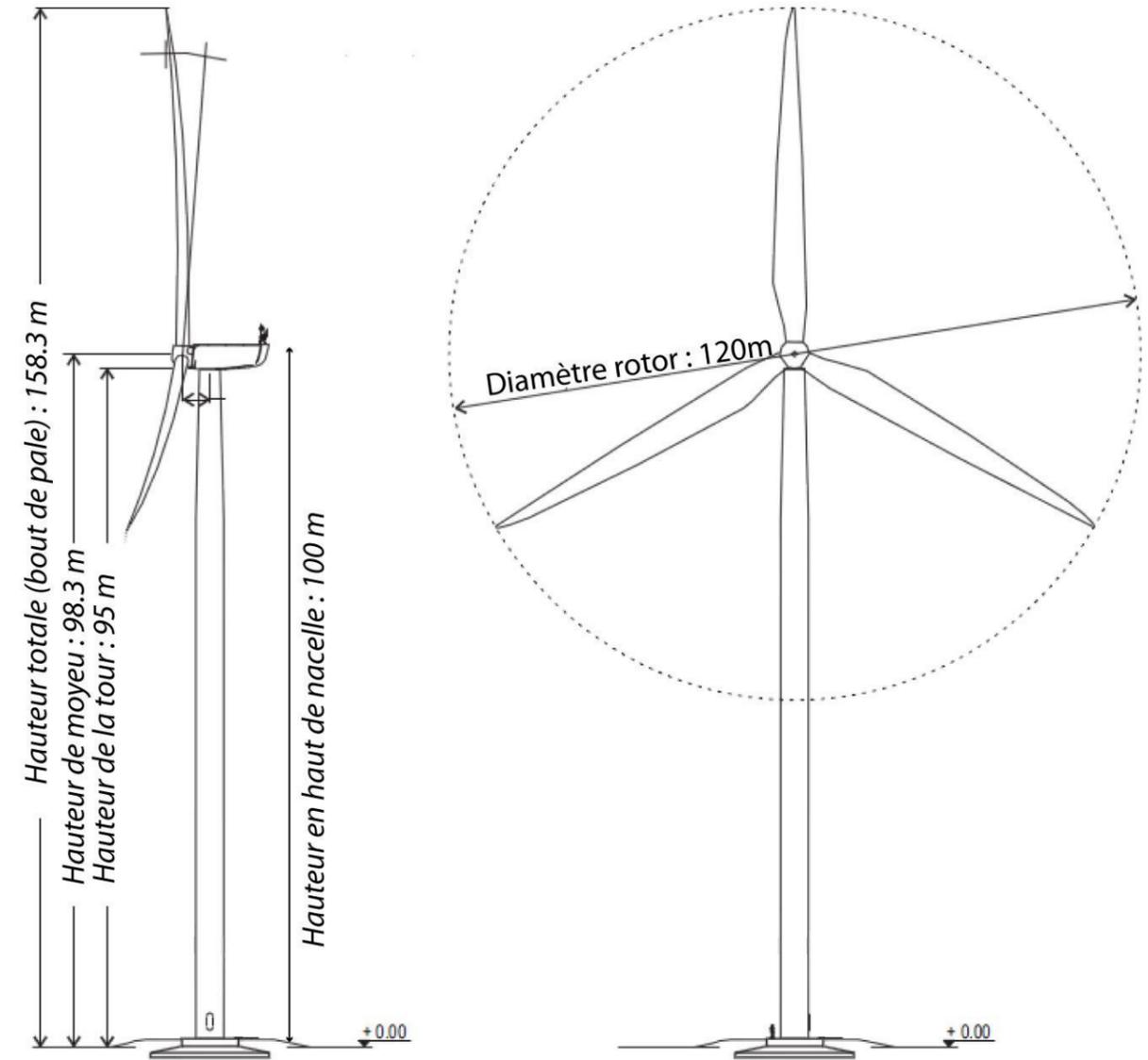
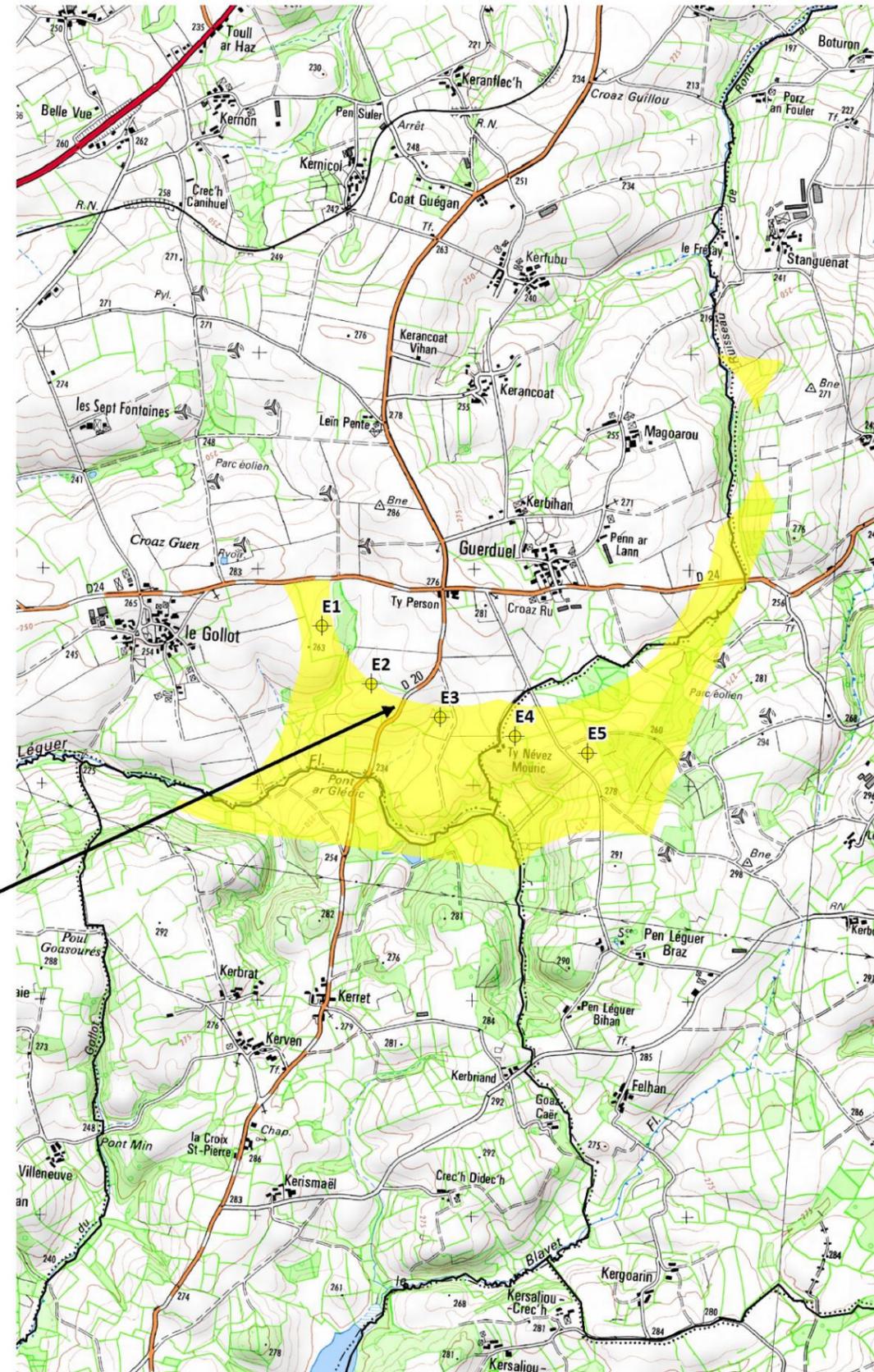
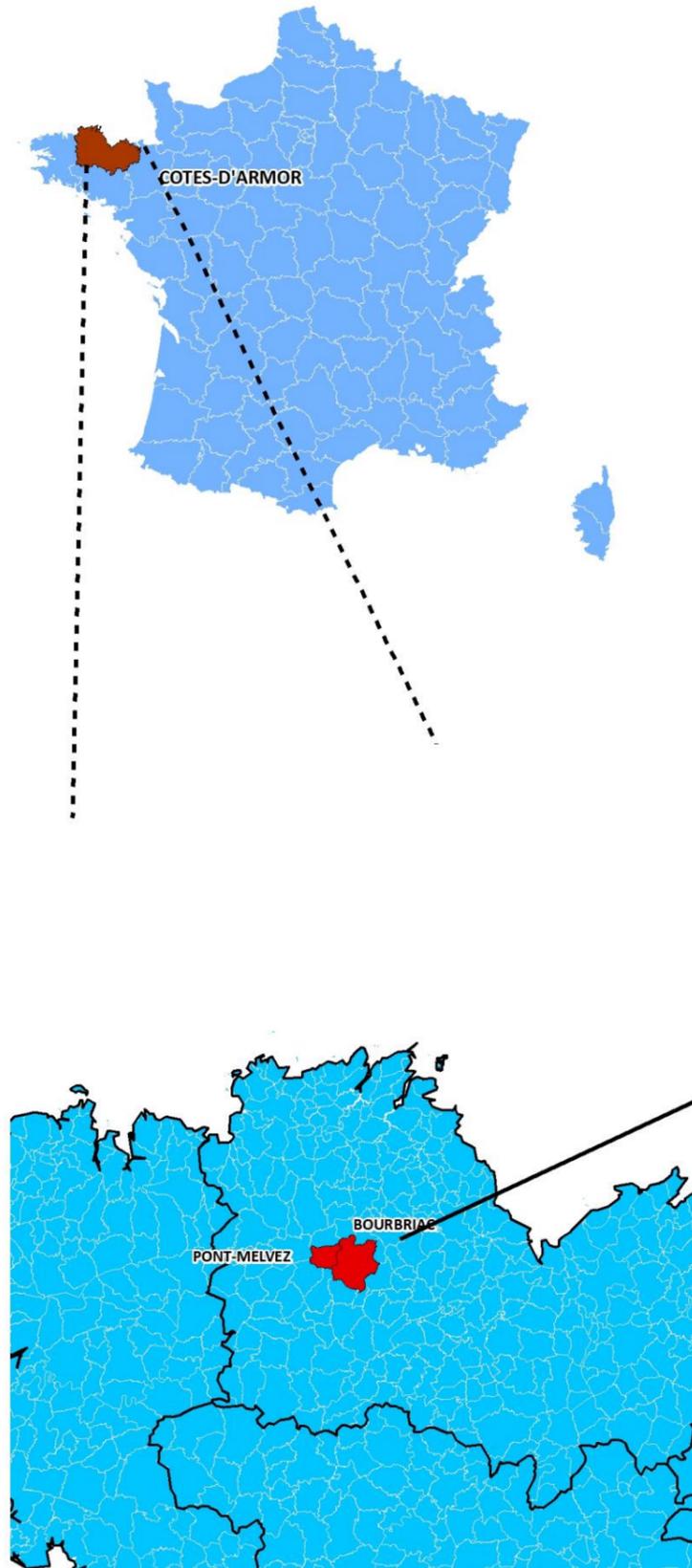


Figure 10 : Plan d'élévation du gabarit-type d'éolienne prévu



**TITRE : LOCALISATION GLOBALE DU PROJET**

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Fond cartographique : Scan25-IGN  
 Source de données : /  
 Auteur : CJ

**ETUDE : Projet Parc Eolien de Ty Névez Mouric**

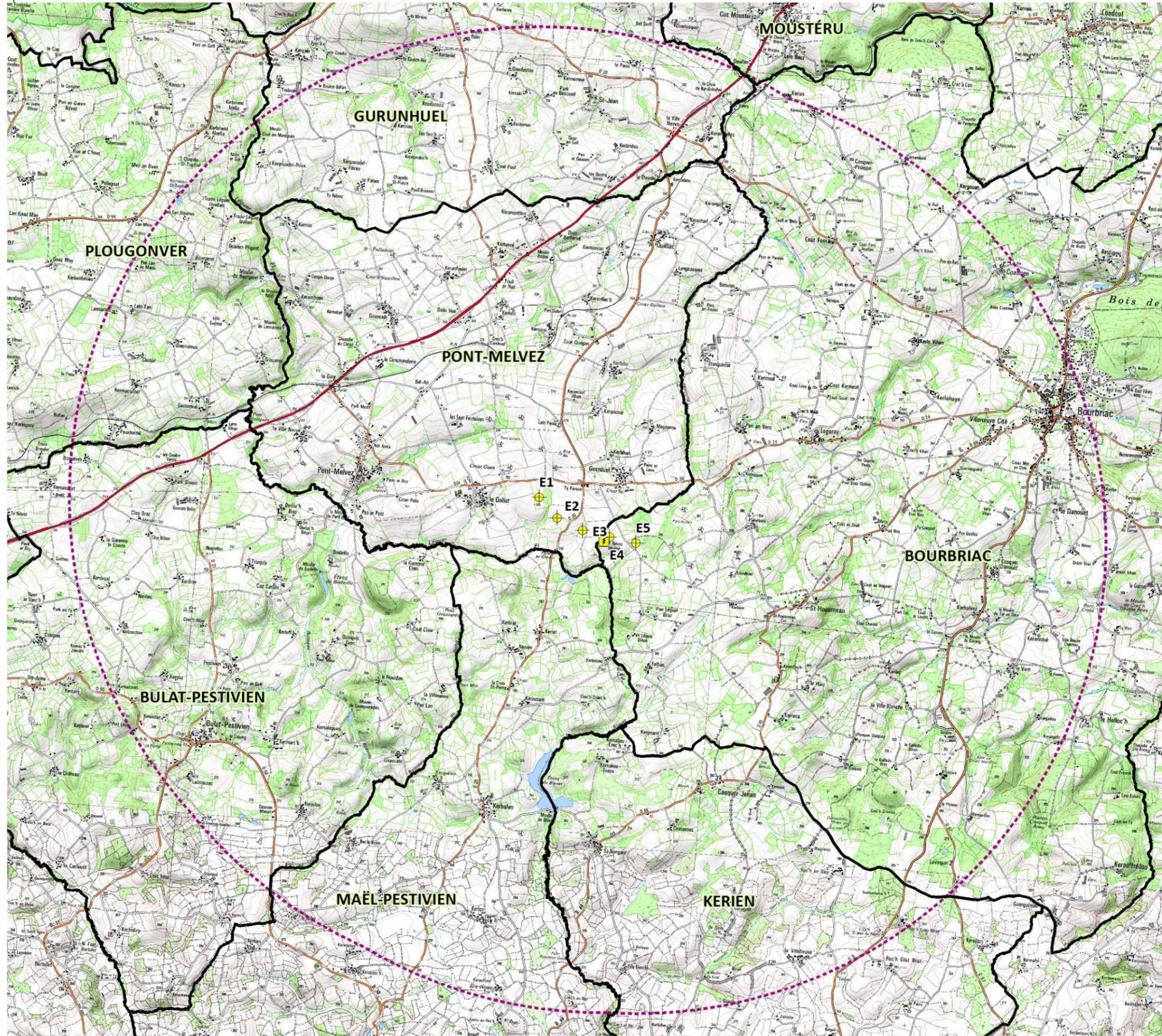
**N° Affaire :** 001717    **Client :** EDPR

**ECHELLE :** 0 125250 500 750 1000 Mètres  
 1:24 000  
 Seule l'échelle métrique est garantie

**DATE :** 16/12/2016

**IMPACT ET ENVIRONNEMENT**

Figure 11 : Localisation globale du projet



<b>TITRE : PERIMETRE D'ENQUETE PUBLIQUE</b>	
	
<ul style="list-style-type: none"> <li> Périmètre d'enquête publique (6km)</li> <li> Eoliennes</li> <li> Poste de livraison</li> </ul>	
Fond cartographique : Scan50-IGN Source de données : / Auteur : CJ	
ETUDE : Projet Parc éolien de Ty Nevez Mouric	
N° Affaire : 001717	Client : EDPR
ECHELLE :  Kilomètres 1:50 000 Seule l'échelle métrique est garantie	
DATE : 16/12/2016	 IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Figure 12 : Périmètre d'enquête publique

### III.3. SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Le SRCAE de Bretagne 2013-2018 a été arrêté par le Préfet de région le 4 novembre 2013, après approbation par le Conseil régional lors de sa session des 17 et 18 octobre 2013. Le Schéma Régional Eolien, annexé à ce document, a quant à lui été approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2012.

Le processus d'élaboration du SRE de Bretagne s'est appuyé sur :

- le schéma régional éolien adopté début 2006 par le Conseil régional ;
- une équipe projet associant les services de la DREAL, du Conseil régional et de l'ADEME ;
- une instance de concertation multipartite regroupant des collectivités territoriales, des parlementaires, les services de l'État, l'ADEME, des professionnels de l'éolien, des associations de protection de l'environnement, des associations de protection du patrimoine et du paysage, des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, des professions agricoles et sylvicoles, des opérateurs radars et hertziens, des services de la Défense.

Au vu des caractéristiques du territoire régional et afin de tenir compte de la diversité des situations rencontrées en Bretagne, il a été considéré dans ce schéma que l'ensemble de la région a vocation à constituer une zone favorable pour le développement de l'éolien à l'exception des zones relevant de contraintes réhibitoires majeures à l'échelle régionale, à savoir :

- le périmètre de protection étendu du Mont Saint-Michel, site UNESCO (périmètre validé par la commission de l'UNESCO de juillet 2012 interdisant tout éolien - petit, moyen et grand - dans cette zone),
- les secteurs impactés par certaines servitudes radars et aéronautiques militaires et de l'aviation civile ainsi que les radars hydrométéorologiques.

Les points de vigilance environnementaux ne sont pas repérés sur la carte d'échelle régionale. Ils font l'objet de recommandations qualitatives spécifiques dans le SRE (chapitre 7) et qui s'appliquent à tout projet éolien terrestre.

Un objectif régional de 1800 MW est proposé à l'horizon 2020, avec un objectif intermédiaire de 1400 MW en 2015. Un tel objectif, valeur dont il y a lieu toutefois de rappeler le caractère non prescriptif, suppose la mise en service de près de 1050 MW de puissance éolienne supplémentaire entre 2013 et 2020. Cela représente, à titre indicatif, plus de **43 éoliennes\* /an (\*puissance unitaire 3 MW)**.

Il convient de souligner que **les communes de BOURBRIAC et PONT-MELVEZ figurent bien sur la liste des communes annexée au SRE sur lesquelles sont situées ces zones favorables.**

Le Schéma Régional Eolien Breton a été annulé en Octobre 2015 par décision du Tribunal administratif de Rennes.

Les informations tirées du SRE de Bretagne sont présentées ici à titre indicatif puisque ce document a été annulé par le tribunal administratif de Rennes le 23 octobre 2015. En application de l'article L.553-1 du code de l'environnement, l'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation. L'annulation du SRE de Bretagne est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir. Dans le cadre du présent projet, nous avons néanmoins tenu à faire figurer les zones favorables de cet ancien SRE.

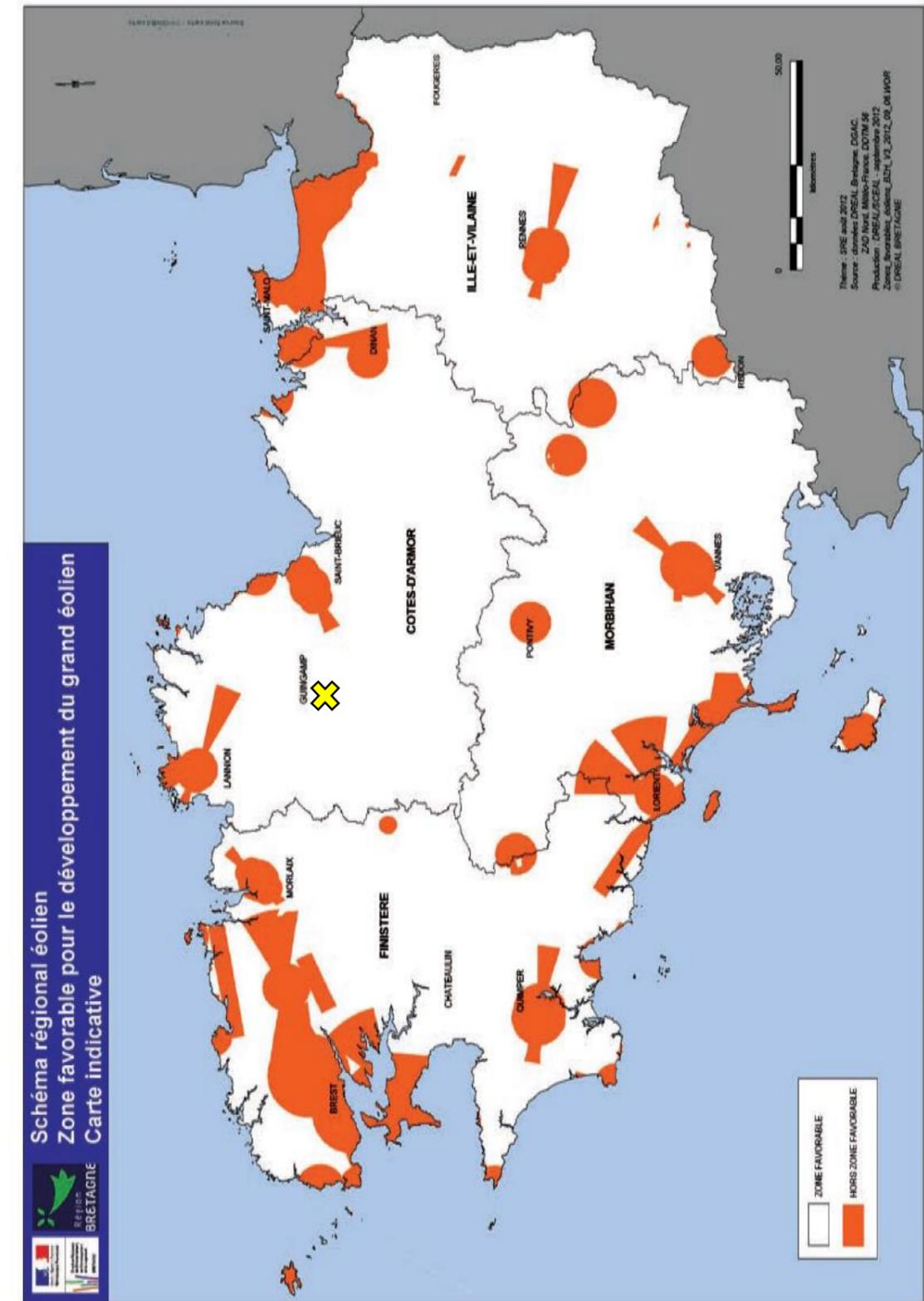


Figure 13 : Zones favorables à l'éolien en Bretagne identifiées dans le Schéma Régional Eolien (Source : DREAL Bretagne)

### III.4. HISTORIQUE DU PROJET

Les principales étapes de construction et de concertation autour du projet du **Parc éolien de Ty Névez Mouric** sont présentées ci-dessous.

#### **Fin 2001 - début des relations avec les mairies de Bourbriac et de Pont Melvez**

*(Contact dans le cadre du développement de projets éoliens sur les zones identifiées sur ces communes)*

#### **2007 Janvier : mise en service des parcs EDPR sur la commune de Pont Melvez**

*(Parc de Keranfouler - 7 machines – 9,1 MW)*

*(Parc de Le Gollot (8 machines – 10,4 MW)*

#### **2009 Mars : Mise en service du parc EDPR de Bourbriac**

*(5 machines – 10 MW)*

#### **2009 - Fin d'année : première évaluation du potentiel d'extension du parc de Bourbriac**

*(Identification d'un potentiel de + 2WT, limité par la maison de Ty Névez Mouric)*

#### **2013 - 8 Avril : Rencontre du sénateur-Maire de Bourbriac**

*(Présentation du projet et accord de principe pour le développement)*

#### **2014 - 29 avril : rencontre du maire de Pont Melvez –**

*(Présentation du projet, demande de délibération)*

#### **2014 – 20 juin : Présentation en mairie de Bourbriac du projet aux élus des communes de Bourbriac et Pont Melvez**

*(Présentation de l'entreprise, des enjeux du projet, de la zone d'étude, des démarches à suivre, de la méthode de travail avec les élus (copil), demande de délibération, questions diverses)*

#### **2014 - 11 septembre : délibération favorable du conseil municipal de Pont Melvez**

#### **2014 - 23 septembre : délibération favorable du conseil municipal de Bourbriac**

#### **2015 - 29 janvier : mise en place du Comité de pilotage prévu par engagement d'EDPR – Copil 1**

Le Comité de pilotage est composé d'élus des 2 conseils municipaux de Bourbriac et Pont-Melvez.

*(Présentation des enjeux, des scénarios d'implantation envisageables, des études à mener)*

*(Le comité de pilotage est un lieu d'échange et de concertation entre le porteur de projet et les municipalités. Il a pour objectif de partager les informations sur les enjeux territoriaux, les enjeux techniques, en enjeux environnementaux et les enjeux économiques du projet, ainsi que de partager les données et résultats des études qui seront menées pour le développement du projet)*

#### **2015 – 20 aout : dépôt d'une demande de certificat de projet.**

*(Démarche menée en application du décret n°2014-538 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'un certificat de projet en vue d'informer le porteur de projet des procédures et des règles auxquelles est soumis le projet)*

#### **2015 - 31 aout : réunion de certificat de projet avec les élus, le porteur du projet et l'administration en préfecture 22.**

*(Le but de cette réunion était de faire rencontrer le porteur du projet avec les services instructeurs de cette demande et de préciser le cadre réglementaire de la démarche)*

#### **2015 - 8 septembre : Réunion de Copil n°2. Mairie de Pont Melvez**

*(Point sur les consultations et études en cours, présentation des conclusions de la pré-étude paysagère, présentation de la démarche de certificat de projet, présentation des données de production des parcs existants, questions diverses)*

#### **2015 - 20 octobre : publication de l'arrêté préfectoral de certificat de projet**

*(L'arrêté présente les informations recueillies lors des consultations menées auprès des services et précise les pièces requises pour le dossier et le cadre réglementaire de l'instruction de la demande d'autorisation unique)*

#### **2016 - 4 avril : Réunion de Copil n°3 – Mairie de Bourbriac**

*(Point sur les consultations et études en cours, présentation des résultats du certificat de projet, présentation de l'étude écologique en cours avec Althis, présentation des 4 propositions d'implantation paysagères envisageables, questions diverses)*

#### **2016 - 11 juillet : Réunion de cadrage préalable à la DDTM22 avec les services de l'administration**

*(Présence de l'inspecteur ICPE de la DREAL, la paysagiste conseil DDTM22, le chef de l'unité nature et forêt de la DDTMM22, le service unité climat énergie de la DDTM22, la paysagiste du BE paysage Ceresa, les représentants du porteur du projet. Présentation des données d'étude sur le paysage et sur l'environnement, échange sur les éléments attendus par l'administration, planification d'une réunion sur site avec les élus locaux, etc..)*

#### **2016 - 20 septembre : réunion de cadrage préalable complémentaire en mairie de Bourbriac et sur site projet avec les élus des 2 communes et l'administration**

*(Présence d'un représentant de la préfecture 22, DDTM22, DREAL, SDAP, paysagiste conseil. Echanges sur les enjeux du projet et sur l'avancement des études, présentation des résultats des études en cours, échange sur les attentes de la paysagiste conseil de la DDTM 22 par rapport aux enjeux identifiés, visite du site à certains points de vue choisis)*

#### **2016 - 9 novembre : dépôt de la déclaration préalable de changement de destination de la maison de Ty Névez Mouric**

*(Le but de cette démarche est de changer la destination de la maison d'habitation de Ty Névez Mouric acquise par EDPR en 2013. Les constructions seront réutilisées en locaux techniques et de stockage dans le cadre du projet.)*

#### **2016 - 24 novembre : Réunion de Copil n°4 – Mairie de Pont Melvez**

*(Point sur les consultations et études en cours, présentation du planning de dépôt et justification du choix de déposer le dossier fin 2016, présentation des enjeux environnementaux de l'étude Althis, présentation du choix des implantations, questions diverses)*

#### **2018 - 27 mars : Réunion de Copil n°5 - Mairie de Bourbriac**

*(Point sur l'état d'avancement du projet, de son instruction, présentation de la demande de complément, discussion sur les actions mises en place pour informer la population (campagne terrain de porte à porte, distribution d'une lettre d'information) et de la campagne de financement participatif.*

#### **- 2018 - 27 au 30 mars : Campagne de porte à porte sur la perception du projet par la population**

*(Information sur le projet donnée à la population lors de campagnes de porte à porte, et distribution d'une lettre d'information du projet)*

#### **2018 – mai : Restitution de la campagne de porte à porte aux élus de Pont Melvez et Bourbriac.**

**22-23 juin 2018: Permanences publiques d'information sur le projet éolien et sur le lancement d'une campagne de financement participatif, en mairie de Pont Melvez et à la salle municipale de Bourbriac.**

### III.5. LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

Dès janvier 2015, après que les communes aient délibéré en faveur du projet, un Comité de pilotage, composé d'élus des conseils municipaux de Bourbriac et Pont-Melvez, a été mis en place. L'objectif de la mise en place du comité de pilotage était de diffuser l'information sur l'évolution du projet par le biais des élus des 2 communes, représentants des administrés. Les coupures de presse en Annexe témoignent des échanges entre le porteur de projet et les élus, et l'information relayée à la population par le biais de la presse.

Cependant, EDPR a souhaité mener une étude de perception du projet par la population et a mandaté une société spécialisée dans la communication de terrain, Liegey Muller Pons (LMP). Une campagne de porte à porte a ainsi été menée du 27 au 30 mars 2018 sur un territoire recouvrant les communes de Bourbriac et Pont-Melvez, ainsi qu'au niveau des hameaux les plus proches du projet situés sur les communes de Kerien, Maël-Pestivien et Bulat-Pestivien.

Les objectifs de cette campagne de contact direct auprès des riverains du projet sont :

- Rencontrer les riverains en porte à porte
- Donner les informations de base sur le projet
- Recueillir leur sentiment et les attentes de la population locale

Un rapport de synthèse a été élaboré à la suite de cette campagne (Annexe 5).

En conclusion de cette campagne, nous retiendrons que sur les 1 460 portes auxquelles les ambassadeurs ont frappé sur les communes de Pont-Melvez, de Bourbriac, de Bulat Pestivien, de Maël Pestivien et de Kérien, 636 portes ont été ouvertes et 74 % des personnes ont accepté d'avoir une conversation.

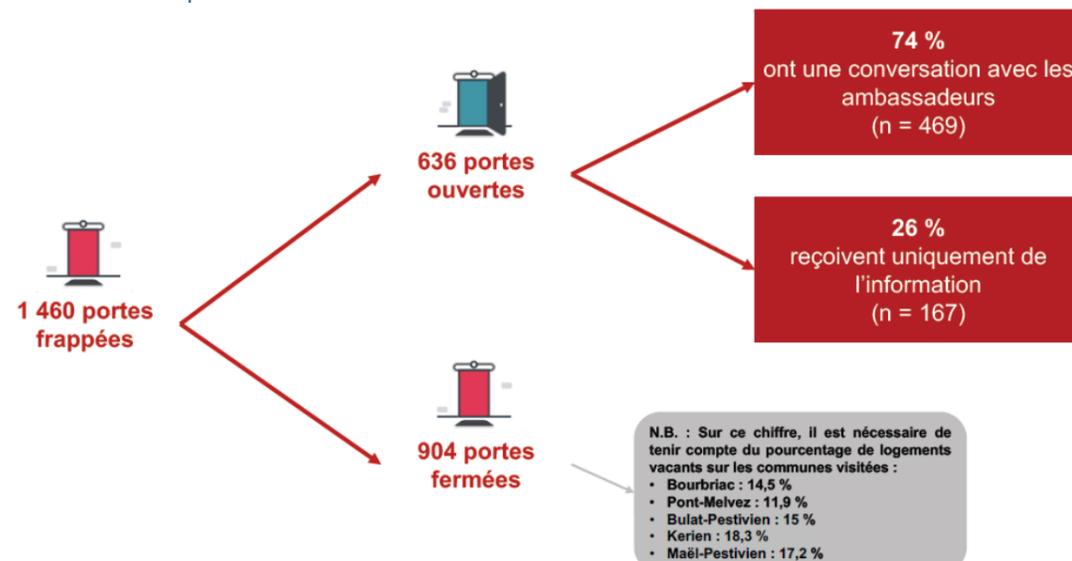


Figure 14 : Extrait du rapport de synthèse de Liegey Muller Pons sur la campagne de porte à porte menée en mars 2018

La population est majoritairement favorable à l'énergie éolienne, en effet sur les personnes interrogées sur les 5 communes, 86% sont favorables ou neutres et seuls 5% de la population rencontrée est défavorable à l'énergie éolienne.

#### Opinion de la population sur l'énergie éolienne

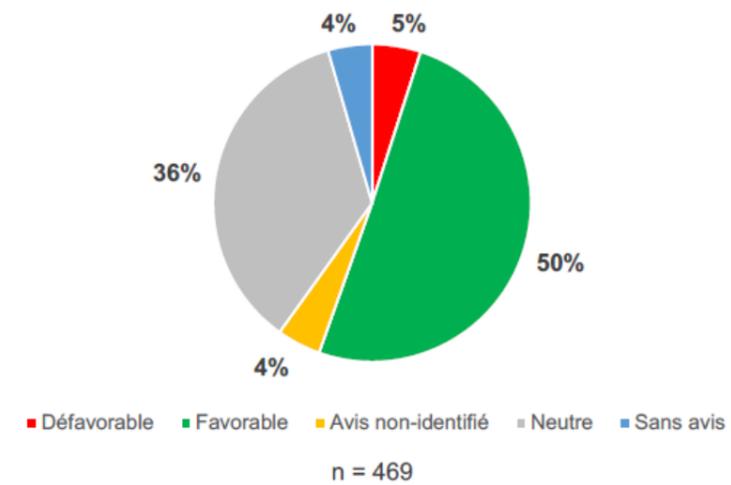


Figure 15 : Extrait du rapport de synthèse de Liegey Muller Pons sur la campagne de porte à porte menée en mars 2018

L'idée du projet de Ty Névez Mouric est globalement plébiscitée car 91 % des personnes ont montré un intérêt positif, neutre ou indifférent pour la construction d'un nouveau parc éolien.

#### L'opinion de la population sur le projet

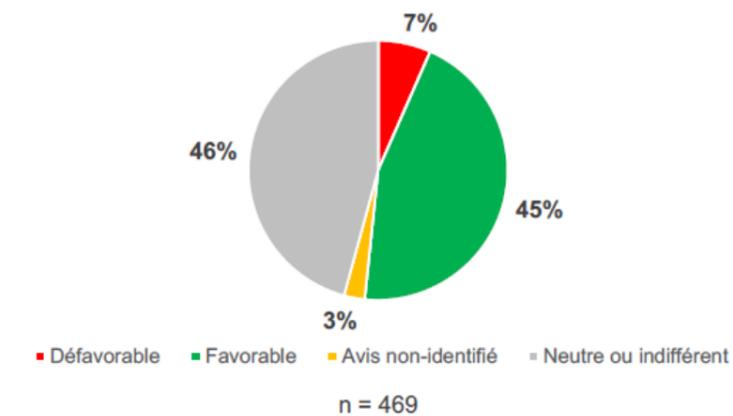


Figure 16 : Extrait du rapport de synthèse de Liegey Muller Pons sur la campagne de porte à porte menée en mars 2018

Une lettre d'information a également été distribuée à la population à l'occasion de cette campagne de terrain pour informer sur le projet et sur les prochaines étapes à venir (ci-après), ainsi qu'aux membres du comité de pilotage présents lors du 5<sup>ème</sup> comité de pilotage qui s'est déroulé le 27 mars 2018 en mairie de Bourbriac, où l'état d'avancement du dossier et de l'instruction ont été présentés.

**EDPR, PREMIER PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ DANS LES CÔTES D'ARMOR**

EDPR est le premier producteur d'électricité du département, avec 7 parcs en exploitation, dont le dernier parc a été mis en service l'été dernier sur les communes de Boqueho et Ploagat. EDPR est le quatrième opérateur mondial éolien et, depuis plus de dix ans, un acteur majeur du marché français avec plus de 400 MW en opération partout en France. Les performances techniques des parcs en exploitation placent EDPR en tête des producteurs éoliens. Nous assurons toutes les étapes de la vie du parc éolien, le développement, l'ingénierie, la construction et l'exploitation. Cette continuité garantit un engagement dans la durée et des relations de confiance avec toutes les parties prenantes.

Parcs éoliens terrestres 406 MW | Projets éoliens offshore 1016 MW | Bureaux de développement et centres de maintenance

**EDPR EN FRANCE C'EST**

- 56 collaborateurs
- 406 MW en opération fin 2017
- 777 GWh produits en 2016
- 1 GW en co-développement offshore

**5 éoliennes** | **14 400 habitants alimentés** | **108 000 tonnes de CO2 évitées / an**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Marie Claret, Responsable de Projet France & Belgique  
T : 01.44.67.81.49  
E-mail : marie.claret@edpr.com

Eric L'Hôtelier, Chef de Projet Bretagne  
T : 06.81.00.22.98  
E-mail : eric.lhotelier@orange.fr

Pour nous écrire : EDPR France, 25 quai Panhard et Levasor, 75013 Paris

**ÉDITO**

Le projet du parc éolien de Ty Nevez Mouric est développé depuis 2014 sur les communes de Bourbriac et Pont-Melvez. EDPR exploite déjà les éoliennes de Bourbriac (depuis 2009) et celles de Le Gollot situées à Pont-Melvez (depuis 2007). C'est dans la continuité de ces 2 parcs éoliens que les cinq éoliennes de Ty Nevez Mouric sont prévues d'être implantées.

Depuis le début du projet, nous avons travaillé avec les différentes parties prenantes pour la définition d'un projet respectueux de l'environnement. Nous voulons nous engager pour que ce parc éolien soit un projet créateur de valeur pour le territoire et ses habitants.

Cette lettre d'information va vous permettre de mieux connaître le projet. D'autres actions à venir, comme des permanences d'information, des ateliers d'échanges vous permettront de formuler vos attentes.

Bonne lecture !

**UN PROJET À FORTE VALEUR POUR LE TERRITOIRE**

Le potentiel éolien du site et la motivation du territoire ont permis d'engager des études environnementales et techniques. Avec une hauteur totale pouvant atteindre 158 mètres, les 5 éoliennes permettront chaque année de produire 36 Millions de kWh d'électricité propre, soit la consommation de plus de 14 400 habitants (sur la base d'une consommation moyenne de 2 500 kWh/an/habitant) ce qui représente plus de 2 fois la population de l'ancienne communauté de communes de Bourbriac. De plus, pendant toute sa durée de vie, le parc éolien contribuera à l'économie locale grâce aux retombées fiscales et aux différents emplois nécessaires pour l'exploitation et la maintenance.

**UN PROJET CONÇU DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RIVERAINS**

Pour répondre au mieux aux enjeux du site, toutes nos équipes s'investissent avec passion pour la protection de l'environnement et le développement durable, ce qui inclut :

- Le respect des distances aux habitations en accord avec la réglementation
- La conformité des normes acoustiques
- Une communication transparente
- La prise en compte de tous les enjeux environnementaux et paysagers identifiés

Le parc éolien permettra d'éviter l'émission de plus de 108 000 tonnes de CO2 par an, sur la base d'un évitement de 300g de CO2 par kWh.

Des mesures en faveur de l'environnement humain et naturel seront mises en place dès la construction du parc éolien et tout au long de son exploitation.

**NOS VALEURS**

**INITIATIVE**  
Nous agissons avec audace et détermination pour répondre à toutes les attentes des parties prenantes.

**CONFIANCE**  
Le respect, la transparence, la compétence, suscitent la confiance de nos partenaires et de tous les acteurs du territoire.

**EXCELLENCE**  
Nous visons l'excellence dans toutes nos activités grâce à notre expertise et notre exigence.

**INNOVATION**  
Nous encourageons la créativité pour trouver des solutions toujours plus adaptées.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
Nous nous engageons durablement auprès des territoires pour répondre aux défis de la transition énergétique.

**QUELLES ÉOLIENNES ?**

- 5 Nombre d'éoliennes
- 158 m Hauteur totale max
- 2,5 à 3,3 MW Puissance nominale

**L'AVANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

2014	2015	2016	2017	2018	2020	2045
Études territoriales et analyses de faisabilité	Études environnementales et techniques	Demandes d'autorisations administratives	Instruction par les services de l'Etat	Enquête publique	Construction et mise en service	Exploitation
						Démantèlement et remise en état du site

Figure 17 : Lettre d'information distribuée à la population en mars 2018

La campagne de porte à porte a également été l'occasion de questionner les habitants sur l'intérêt qu'ils porteraient à de l'investissement participatif. En effet, EDPR envisage de mettre en place un financement participatif via la plateforme Lendosphère ([www.lendosphere.com](http://www.lendosphere.com)) afin que les particuliers prêtent de l'argent spécialement pour ce projet, pour participer au coût des études déjà engagées et à venir et de faire bénéficier les locaux d'un taux d'intérêt intéressant.

A la suite de ces campagnes terrain de porte à porte, des permanences publiques d'information sur les communes de Pont Melvez et Bourbriac ont eu lieu les 22 et 23 juin 2018, où la population a pu poser les questions aux représentants du porteur de projet qui était présents et mieux connaître le projet. De plus, les grandes lignes de la campagne de financement participatif ont été exposées.



**Permanences publiques d'information  
Projet éolien "Ty Nevez Mouric"  
- Bourbriac et Pont Melvez -**

La société EDPR, qui exploite les parcs éoliens de Bourbriac et Pont-Melvez, développe un projet éolien sur ces deux communes, au niveau du lieu-dit « Ty Nevez Mouric ». Des études ont été menées et un projet adapté au territoire a été proposé en concertation avec les élus.

Afin de vous présenter le projet plus largement, ainsi que la campagne de financement participatif qui sera ouverte aux particuliers à des conditions avantageuses pour les riverains et qui va être lancée à la rentrée prochaine, nous vous invitons à venir consulter les supports de présentation en libre accès pendant les permanences:

le vendredi 22 juin de 9h à 12h30 à la mairie de Pont Melvez

le vendredi 22 juin de 14h30 à 18h30 et le samedi 23 juin de 9h30 à 12h30 à la salle municipale de St-Houarneau à Bourbriac



Venez nombreux pour nous poser vos questions !

Contact: Eric L'HOTELIER - 06.81.00.22.98 - eric.lhotelier@orange.fr  
Siège EDPR: 25 quai Panhard et Levasor 75013 Paris



Figure 18 : Flyer distribué sur les communes de Bourbriac et Pont Melvez pour les permanences

Une trentaine d'habitants est venue s'informer et poser des questions sur le projet et sur le mécanisme du financement participatif. Cet évènement a par ailleurs été couvert par la presse locale (Annexe 4). Une réunion plus détaillée sur le financement participatif est prévue à l'automne 2018, avant le lancement de la campagne. Par ailleurs, un site internet

La population sera informée de l'évolution du projet et des étapes clés par le biais d'autres lettres d'information, et par un contact email directement pour ceux qui le souhaitent.

consacré au projet de Ty Névez Mouric a été mis à disposition en juillet 2018<sup>2</sup> permettant ainsi le partage des dernières informations et actualités concernant le projet.



Figure 19 : Lieu de tenue des permanences publiques d'informations qui se sont déroulées à Pont-Melvez (haut) et Bourbriac (bas) les 22 et 23 juin 2018

<sup>2</sup> Site internet du projet de Ty Névez Mouric : <https://www.parc-eolien-ty-nevez-mouric.com/>



## ANNEXE 1 : STATUTS EDPR FRANCE HOLDING SAS



Greffes du Tribunal de Commerce de Paris  
1 quai de la Corse  
75198 Paris CEDEX 04  
N° de gestion 2013018485

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

à jour au 23 novembre 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 797 610 730 R.C.S. Paris  
Date d'immatriculation 01/10/2013  
Dénomination ou raison sociale **EDPR FRANCE HOLDING**  
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)  
Capital social 8 500 000,00 EUROS  
- Mention n° 4 du 21/09/2015 CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ UN ACTIF NET DEVENU INFÉRIEUR À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30-06-2015  
Adresse du siège 40 avenue des Terroirs de France 75611 Paris CEDEX 12  
Activités principales La prise de participations en fonds propres et quasi fonds propres, en ce compris la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit.  
Durée de la personne morale Jusqu'au 30/09/2112  
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms Nogueira De Sousa Costeira Joao Paulo  
Date et lieu de naissance Le 12/09/1965 à CEDOFEITA PORTO (PORTUGAL)  
Nationalité Portugaise  
Domicile personnel RUE Duarte Barbosa 224-3° 4150-282 Porto (Portugal)

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG AUDIT IS  
Forme juridique Société par actions simplifiée  
Adresse - Immeuble " le Palatin " 3 cours du Triangle 92939 Paris la Defense CEDEX

Immatriculation au RCS, numéro 512 802 653 Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination KPMG AUDIT ID  
Forme juridique Société par actions simplifiée  
Adresse - Immeuble " le Palatin " 3 cours du Triangle 92939 Paris la Defense CEDEX

Immatriculation au RCS, numéro 512 802 489 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 40 avenue des Terroirs de France 75611 Paris CEDEX 12  
Activité(s) exercée(s) Développement construction fonctionnement technique et commercial financement et/ou exploitation de parcs éoliens prise de participations.  
Date de commencement d'activité 01/11/2013  
Origine du fonds ou de l'activité Création  
Mode d'exploitation Exploitation directe

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

MAAK 24/11/2016 12:43:55 Page 1/2 (2)

\*167037606\*

EDPR FRANCE HOLDING  
RCS 797 610 730 (2013B18485)



IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Angoulême  
R.C.S. Dijon  
R.C.S. Saint-Brieuc  
R.C.S. Périgueux  
R.C.S. Evreux  
R.C.S. Chartres  
R.C.S. Orléans  
R.C.S. Reims  
R.C.S. Chaumont  
R.C.S. Amiens

Le Greffier

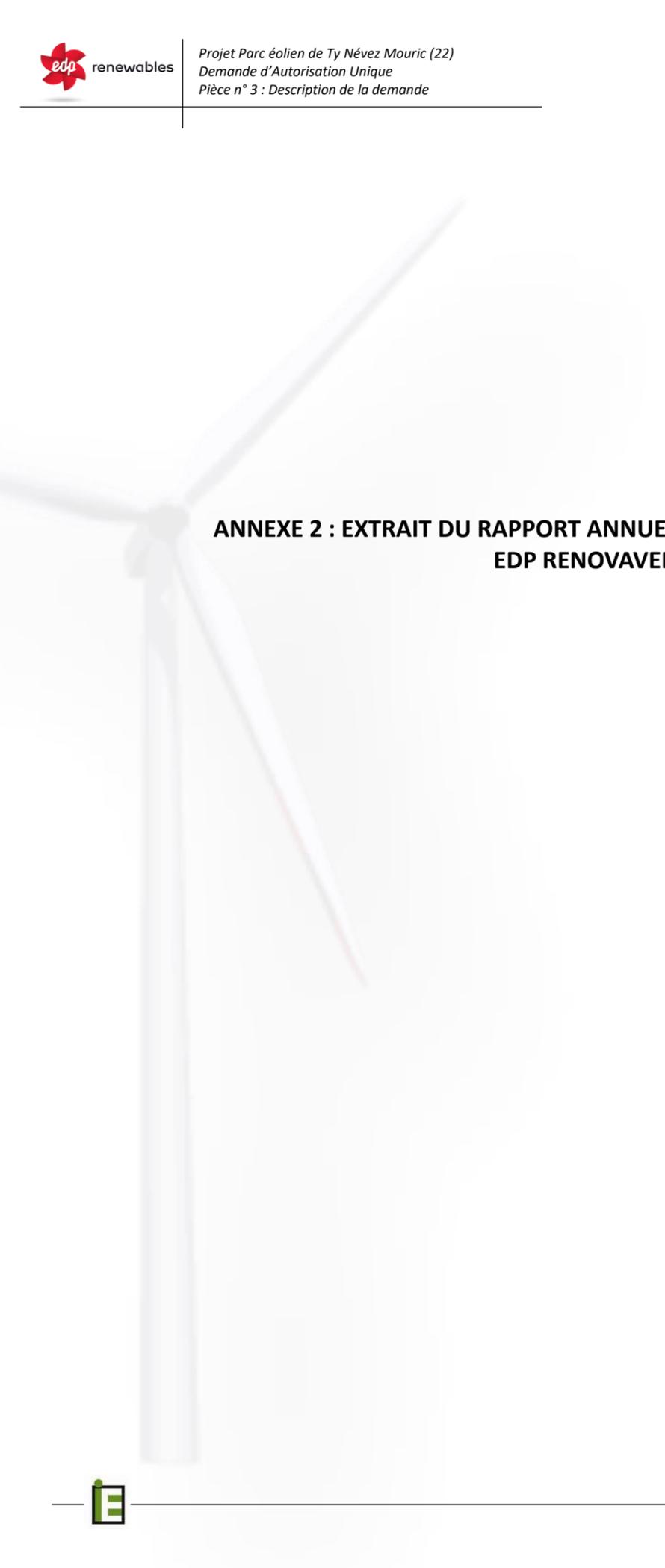
FIN DE L'EXTRAIT

RCS Paris - 24/11/2016 - 12:43:55

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

MAAK 24/11/2016 12:43:55 Page 2/2 (3)

\*167037606\*



**ANNEXE 2 : EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE 2015 DE LA SOCIETE  
EDP RENOVAVEIS SA**

### Results Highlights

Installed Capacity (MW)	2015	2014	Δ 15/14
EBITDA MW	9,281	8,149	+1,132
ENEOP - Eólicas de Portugal (eq. consolid.)	-	533	(533)
Other equity consolidated	356	353	3
<b>EBITDA MW + Equity Consolidated</b>	<b>9,637</b>	<b>9,036</b>	<b>+602</b>

Operating Data - EBITDA MW metrics	2015	2014	Δ 15/14
Load Factor (%)	29%	30%	(1pp)
Output (GWh)	21,388	19,763	+8%
Avg. Electricity Price (€/MWh)	64.0	58.9	+9%

Consolidated Income Statement (€m)	2015	2014	Δ 15/14
Revenues	1,547	1,277	+21%
EBITDA	1,142	903	+26%
EBITDA/Revenues	74%	71%	+3pp
EBIT	578	422	+37%
Net Financial Expenses	(285)	(250)	+14%
Share of profit of associates	(2)	22	(107%)
Non-controlling interests	79	52	+52%
<b>Net Profit (Equity holders of EDPR)</b>	<b>167</b>	<b>126</b>	<b>+32%</b>

Cash-Flow (€m)	2015	2014	Δ 15/14
Operating Cash-Flow	701	707	(1%)
Net Investments	719	515	+40%

Balance Sheet (€m)	2015	2014	Δ YTD
PP&E (net)	12,612	11,013	+15%
Equity	6,834	6,331	+8%
Net Debt	3,707	3,283	+13%
Institutional Partnership Liabilities	1,165	1,067	+9%

Employees	2015	2014	Δ YTD
Total	1,018	919	+11%

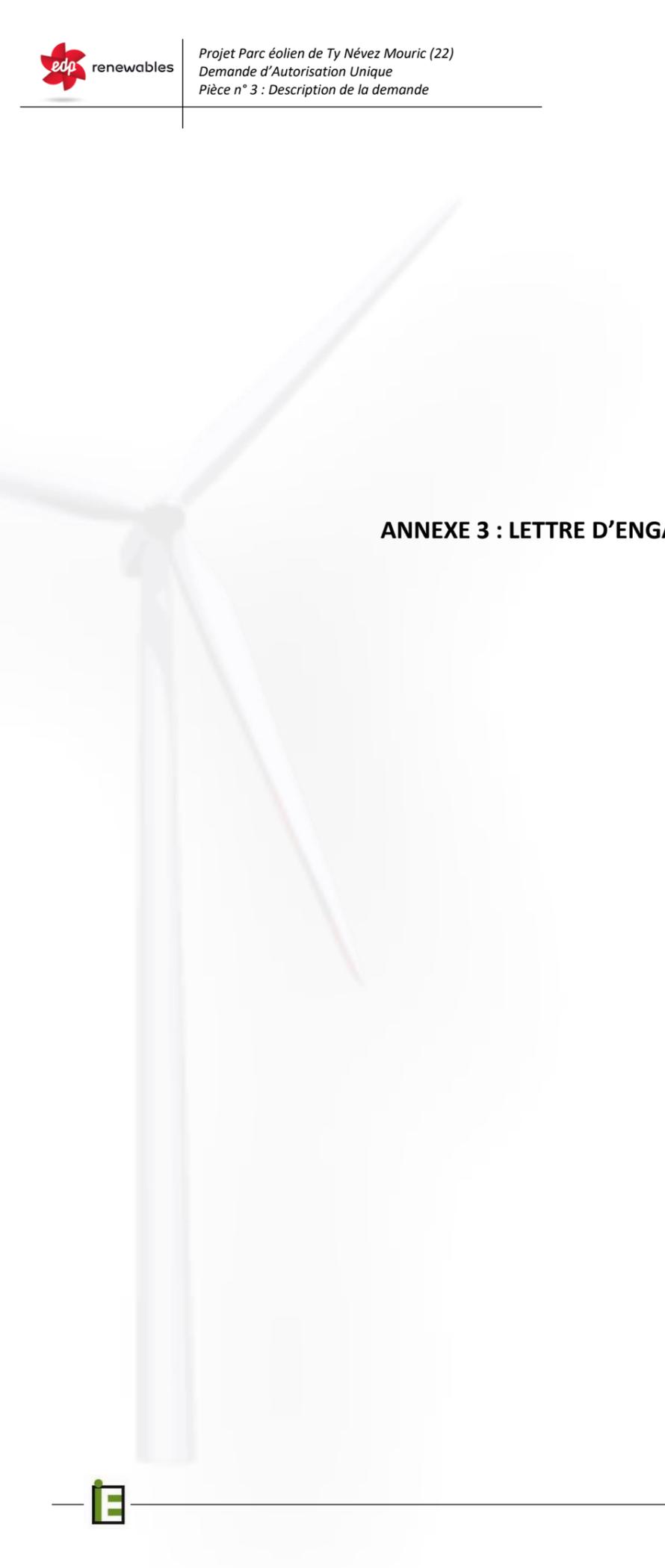
Consolidated Income Statement (€m)	2015	2014	Δ 15/14
Electricity sales and other	1,349.6	1,153.1	+17%
Income from Institutional Partnerships	197.4	123.6	+60%
<b>Revenues</b>	<b>1,547.0</b>	<b>1,276.7</b>	<b>+21%</b>
Other operating income	161.6	45.7	+254%
Operating Costs	(566.3)	(419.2)	+35%
Supplies and services	(292.7)	(256.6)	+14%
Personnel costs	(84.3)	(66.1)	+27%
Other operating costs	(189.3)	(96.4)	+96%
<b>EBITDA</b>	<b>1,142.3</b>	<b>903.2</b>	<b>+26%</b>
EBITDA/Revenues	74%	71%	+3pp
Provisions	0.2	(0.0)	-
Depreciation and amortisation	(587.5)	(499.8)	+18%
Amortisation of deferred income (government grants)	22.8	19.0	+20%
<b>EBIT</b>	<b>577.8</b>	<b>422.4</b>	<b>+37%</b>
Financial income/(expense)	(285.5)	(249.9)	+14%
Share of profit of associates	(1.5)	21.8	(107%)
<b>Pre-Tax Profit</b>	<b>290.8</b>	<b>194.3</b>	<b>+50%</b>
Income taxes	(45.3)	(16.4)	+177%
Profit of the period	245.5	177.9	+38%
<b>Net Profit (Equity holders of EDPR)</b>	<b>166.6</b>	<b>126.0</b>	<b>+32%</b>
Non-controlling interests	78.9	51.9	+52%

Assets (€m)	2015	2014
Property, plant and equipment, net	12,612	11,013
Intangible assets and goodwill, net	1,534	1,405
Financial investments, net	340	376
Deferred tax assets	47	46
Inventories	23	21
Accounts receivable - trade, net	222	146
Accounts receivable - other, net	338	859
Assets held for sale	110	-
Collateral deposits	73	81
Cash and cash equivalents	437	369
<b>Total Assets</b>	<b>15,736</b>	<b>14,316</b>

Equity (€m)	2015	2014
Share capital + share premium	4,914	4,914
Reserves and retained earnings	891	742
Net Profit (Equity holders of EDPR)	167	126
Non-controlling interests	863	549
<b>Total Equity</b>	<b>6,834</b>	<b>6,331</b>

Liabilities (€m)	2015	2014
Financial debt	4,220	3,902
Institutional partnerships	1,165	1,067
Provisions	121	99
Deferred tax liabilities	316	270
Deferred revenues from institutional partnerships	791	735
Other liabilities	2,288	1,912
<b>Total Liabilities</b>	<b>8,902</b>	<b>7,986</b>

Total Equity and Liabilities	2015	2014
	15,736	14,316



## ANNEXE 3 : LETTRE D'ENGAGEMENT D'EDPR SA



EDPR France Holding  
40 avenue des terroirs de France  
75611 PARIS Cedex 12

Paris, le 28 novembre 2016

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de deux aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Bourbriac et trois aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Pont-Melvez (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Président,

Nous nous référons à la demande citée en objet.

En notre qualité d'actionnaire unique de la société EDPR France Holding (la Société), nous déclarons par la présente nous engager à allouer suffisamment de moyens financiers à la Société afin de permettre à cette dernière de disposer de suffisamment de capitaux pour honorer ses obligations d'exploitant.

Nous nous engageons notamment à apporter à la Société in financement par fonds propres, sous la forme d'un apport en capital ou de prêt d'actionnaire, directement ou par le biais de l'une de nos filiales.

Cet engagement prendra effet à la date de l'arrêté portant autorisation d'exploiter, et restera en vigueur jusqu'à la plus proche des dates suivantes :

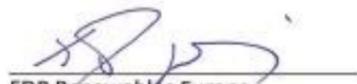
- (i) Date effective de changement d'exploitant
- (ii) Complet démantèlement des installations

La présente lettre a été dûment autorisée par l'organe compétent.

Cette lettre, rédigée en deux (2) exemplaires originaux, est destinée à faire partie intégrante du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

La présente lettre est régie par le droit français. Tout différend, contestation ou réclamation résultant de ou prétendument liée à la validité, l'interprétation, l'application, la mise en œuvre ou la résiliation de la présente lettre sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort de la Ccur d'Appel de Paris.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



EDP Renewables Europe  
M. Joao Paulo Nogueira de Sousa Costeira  
Chief Executive Officer

## ANNEXE 4 : ILLUSTRATION DE LA CONCERTATION

AUJOURD'HUI

URGENTES Urgences médicales : tél. 15. Pharmacie : après 19 h 30, composer le 32.37 (0,34 € la minute).  
SÉCURITÉ Pompiers : tél. 18. Police, gendarmerie : tél. 17; depuis un portable, tél. 112.  
SERVICES N° d'urgence sécurité gaz : 0.800.47.33.33. N° d'appel dépannage électricité : 0.810.333.122. Eau assainissement : tél. 02.96.13.59.59 (intercommunauté).  
PRATIQUE Déchèterie de Pont-Ezar : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45.  
LOISIRS Piscine : espace ludique et sportif,

À SAVOIR

PLOUISY Conseil municipal. Il se réunira vendredi, à 20 h 30. Ordre du jour : personnel communal ; rythmes scolaires ; programme de voirie 2014 ; adhésion de la commune au réseau Territoires en Démarche de développement durable (T3D) ; subvention exceptionnelle à l'OMS de Guingamp.

PABU Abnès d'or. Demain, journée clôturée autour des monuments aux morts. Départ à 9 h 30 du parking de la mairie en convoi. Prévoir pique-nique. Rappel : les personnes inscrites au voyage en Camargue doivent se présenter au départ, le samedi 22 septembre, à 4 h du matin, au bourg, puis arrêts habituels 5 et 10 mn après.

Le Télégramme à votre disposition  
LE TY BIHAN, Bar - Restaurant  
24, rue de l'Église - PABU - Tél. 02.96.44.39.34  
Ouvert du lundi au dimanche, de 7 h à 19 h 30

CALLAC Concours d'écriture. La remise des prix du deuxième concours d'écriture, organisé par Callac Culture, a été effectuée au Salon du Livre & de l'Art le 23 août : mais quelques lauréats n'étaient pas présents (vacances). Les absents sont conviés demain, à 10 h 20, au collège Gwer Halou, pour la remise des diplômes et des prix. Il s'agit de Theo Rollin (deuxième prix CM1), Tina Le Bris (deuxième prix CM2), Marion Dieu-langard (deuxième prix 6<sup>e</sup>), Yuna Evain (diplôme d'encouragement 5<sup>e</sup>).

Le Télégramme du 15 au 20 septembre 2014 JOUEZ et GAGNEZ avec la borne 120 bons d'achat et de nombreux autres lots. Rendez-vous dans votre magasin InterMarché CALLAC Ouvert le dimanche matin

BULAT-PESTIVIEN Foire aux chevaux. Aujourd'hui, à 9 h 30, foire aux chevaux et concours de pouliches de 18 mois, et concours de pouliches en doublettes (premier prix, 120 €, plus panier garni). salle polyvalente ; à 15 h, concours de pouliches de 18 mois, et concours de pouliches en doublettes (premier prix, 120 €, plus panier garni).

Coadout

Conseil. La bibliothèque rouvrira en janvier

Le conseil municipal s'est réuni vendredi. À l'ordre du jour, la rentrée scolaire et les Temps d'activités périscolaires (Tap). Ces derniers ont lieu les lundi, mardi et jeudi, de 15 h 30 à 16 h 30. Pour les encadrer, la commune a embauché Sandrine Clauson, en contrat d'avenir. Cette dernière effectuera 17 h 30 de travail à Coadout et l'autre moitié à Moustour. Le mercredi midi, la cantine accueille une dizaine d'enfants. La communauté de communes de Bourbriac se charge de récupérer les élèves qui vont au centre de loisirs, l'après-midi. Jusqu'à présent, la communauté de communes mandatait un taxi pour le transport de ces enfants. À compter de mercredi, il sera assuré par un car. Bibliothèque. Elle a été rénovée pendant les congés d'été, par plusieurs conseillers municipaux, dans le but de rouvrir en janvier, les mardi, de 17 h à 19 h, les jeudi, de 14 h à 16 h et le samedi, de 10 h à 12 h. Les responsables sont Aurore Gabeliac, conseillère municipale et Josiane Jézéquel. Cette rénovation a aussi permis de faire évoluer le classement de la bibliothèque auprès de la bibliothèque des Côtes-d'Armor, qui prête déjà un fonds de livres renouvelé tous les six mois, et de bénéficier de ce fait de nouveaux services : un prêt complémentaire et, à long terme, de documents et la mise en place d'un système d'acheminement de réservations par le biais d'une navette mensuelle. À noter également que la bibliothèque est utilisée dans le cadre des Tap. L'achat de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque va être effectué ainsi que des travaux de rénovation. Des travaux vont être entrepris au niveau de la toiture de l'église.

Callac

Collège. Les 6<sup>es</sup> en séjour à la Verte Vallée

Encadrés par des professeurs et personnels de l'établissement, les 48 élèves de 6<sup>e</sup> du collège Gwer Halou ont séjourné toute la semaine à la Verte Vallée, à l'occasion d'une semaine d'intégration.



Les élèves ont reçu la visite de Lise Boulliat, maire, accompagnée de Catherine Rolland, adjointe, ainsi que Jean-Luc Gaultier, ancien principal du collège Gwer Halou.

Apprendre à faire connaissance. C'est l'occasion pour ces jeunes d'apprendre à faire connaissance, à connaître leurs professeurs, et à appréhender leurs études secondaires de façon à la fois ludique et studieuse dans une atmosphère détendue. « En matière d'intégration, cette semaine est aussi profitable qu'un trimestre entier » a déclaré Alain Dubois, le nouveau principal qui a adopté avec enthousiasme ce projet mis en place par Jean-Luc Gaultier, son prédécesseur.

Au programme de la semaine basée sur des activités interdisciplinaires : voile, canoë, course

d'orientation, activités nature (découverte du milieu, remède en état des nichots, refuge à papillons...) et sensibilisation à l'équilibre alimentaire, auxquels il faut ajouter, mardi, une nuit sous tente, au camping, après un barbecue sur les rives du plan d'eau.

Bulat-Pestivien

Gym d'entretien. Les cours ont repris

Depuis mercredi, les cours de gymnastique ont repris à l'amicale des retraités, où une vingtaine de personnes se sont dérouillées les membres après la pose estivale. Ce cours d'entretien, de remise en forme et d'éirements est dispensé par Bruno Bacon, de 10 h 45 à 11 h 45. Contact : Yvette Philippe, tél. 02.96.45.59.17.



Pont-Melvez

Conseil. Réévaluation du transport scolaire

Le conseil municipal s'est réuni jeudi avec, à l'ordre du jour, le dossier éolien. La société EDP Renewables souhaiterait faire une extension du parc éolien de Bourbriac et demande l'accord de la commune de Pont-Melvez et de Bulat-Pestivien. Pour régler le solde des travaux, une décision modificative a été prise à l'unanimité afin d'acquiescer la facture d'un montant de 2.805 €. Transport scolaire. Le conseil a pris la décision de réévaluer les tarifs du transport scolaire, à la suite du passage supplémentaire du mercredi, conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les nouveaux tarifs sont pour un enfant : 50 €/an ; deux enfants : 100 €/an ; trois : 135 €. Divers. L'association Les Mémoristes de l'Histoire de Plouha demande de l'aider dans son projet de réalisation d'un long-métrage sur la Résistance française et notamment le réseau Shelburn. Le conseil octroie une subvention de 50 €, par douze votes pour et une abstention.

Callac

RPI. Une salle dédiée aux nouveaux rythmes scolaires



Les Tap sont adoptés par 100 % des enfants et sont dispensés gratuitement. Ils se déroulent par cycles (cinq au total).

Pour accompagner la mise en place des nouveaux rythmes scolaires au Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Mail-Pestivien - Peumerit-Quintin - Saint-Nicolas, une salle de l'école a été réhabilitée en salle dédiée aux Temps d'activités périscolaires (Tap), par Isabelle Veron, employée à la commune et Isabelle Terrais, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, au-dessus de la médiathèque.

De la lecture au potager

Les Tap sont adoptés par 100 % des enfants et sont dispensés gratuitement. Ils se déroulent par cycles (cinq au total). Véronique Petitjean proposera, les mardis, des animations sur le livre : lecture d'albums autour d'un thème, création de kamishibai et de livres objets jusqu'aux vacances de Toussaint. Elle sera aidée par Isabelle Veron, titulaire du Bala, pour encadrer le groupe. Les vendredis, les enfants bénéficieront de multiples activités sur l'année scolaire. Isabelle Veron et Isabelle Terrais les initieront ainsi aux loisirs créatifs, à l'apprentissage du tricot et du crochet. Des animations autour du goût seront aussi pensées pour la Semaine du goût, des semis et des plantations seront effectués pour embellir la commune. En projet également, la mise en place d'un potager et la confection de gâteaux et de chocolats à l'approche des fêtes.

Gastronomie. Les cours ont repris



Les cours de cuisine, dispensés par Céline Le Du et Gwenolé Rouvière, de Coat Clec'h à Pléhic, les Grèves, ont repris depuis lundi, dans la cuisine de la salle des fêtes. Une vingtaine de personnes sont déjà inscrites et il reste encore des places. Les cours ont lieu une fois par mois, de 9 h 30 à 12 h 30. Prochain cours le lundi 13 octobre, autour du thème « saveur d'automne ». La cotisation est de 21 € par séance. Renseignements au 02.96.21.57.99.

À SAVOIR

CALLAC Correspondance locale. Jean-Luc Le Garignon, tél. 02.96.21.58.59 ; e-mail, touluhulbet@wanadoo.fr

BKB pétanque. Aujourd'hui, à 14 h, à Kerbuaneac. L'entraînement d'aujourd'hui est maintenu. En revanche, le concours de samedi est reporté à une date ultérieure courant octobre.

Yoga. Aujourd'hui, de 17 h 30 à 19 h et de 19 h 30 à 21 h, à la salle de judo.

Cinéma. Aujourd'hui, à 20 h 30, « Enemy » (1 h 30, VOST anglais).

BOURBRIAC

Initiation à l'informatique. Reprise des cours d'initiation à l'informatique pour adultes de La Courte échelle, aujourd'hui, 20, rue de l'Armor (près de la Poste), de 9 h 30 à 11 h 30 ou de 18 h à 20 h. Inscriptions au 02.96.43.43.61.

Cheveux d'argent. Mardi, à 14 h, à la salle des anciens, lot réservé aux adhérents. 5 € les trois cartons café compris ; 0,50 € le carton supplémentaire.

Bourbriac

Conseil. Les conseillers communautaires élus

Le conseil municipal s'est réuni mardi avec pour principal ordre du jour, l'élection de conseillers communautaires. Jusqu'à présent, la commune de Bourbriac comptait six représentants au conseil communautaire qui, en mai 2013, avait fait le choix de rester à 28 conseillers.



Les nouveaux conseillers communautaires. De gauche à droite : Jean-Jacques Le Bios, Stéphanie Madiot, Florence Guégan, Christian Bronnol.

De six à dix conseillers. Depuis les élections partielles de Saint-Adrien et l'arrêt du 17 septembre 2014 qui fixe le nombre de conseillers communautaires au prorata du nombre d'habitants, Bourbriac passe de six représentants à dix (les autres communes perdent un conseiller), d'où les élections organisées mardi.

Les candidats de la majorité municipale ont obtenu quinze voix et la liste d'opposition, quatre voix. Sont donc élus : Jean-Jacques Le Bios, Florence Guégan, Christian Bronnol pour la majorité municipale, Stéphanie Madiot pour l'opposition. Les deux élus « surnuméraires » sont Christelle Le Couster et Loïc Priolo. Ces quatre nouveaux élus vont rejoindre Guy Cadoret, Claudine Guillou, Patrick le Floch, Yannick Botrel, Gwénalla Le Gonidec et Jean-Luc Hervé sur les bancs du conseil communautaire.

Le parc éolien à l'étude. Également à l'ordre du jour, un projet de parc éolien. La société EDP Renewables souhaiterait faire une extension du parc éolien de Bourbriac (au minimum quatre machines, au maximum dix) et demande de l'autoriser à effectuer une étude de faisabilité. Le conseil a émis un avis favorable. Une clause stipulera que l'accord pour l'étude de faisabilité n'induit pas un accord pour le projet en question.

Antla. Journée randonnées le 11 octobre

Lors de son assemblée générale en mars, l'association Antla avait renforcé son bureau, passant de trois membres à six. Depuis, Maryvonne Quélenn, trésorière de longue date, a donné sa démission. Le président, Stéphane Briand, a donc organisé une nouvelle réunion, samedi, à la mairie communautaire, pour mettre en place le nouveau bureau. Il se compose de lui-même à la présidence ; Pascal Billou, vice-président ; Mirilla Jugu, trésorière ; Marcel Le Négaré, trésorier adjoint ; Dominique Decia, secrétaire.



De gauche à droite : Dominique Decia, Marcel Le Négaré, Stéphane Briand, Mirilla Jugu.

À pied ou en véhicule ancien

La réunion a aussi été l'occasion de travailler sur le programme de la journée randonnées qui se déroulera le samedi 11 octobre. Des randonnées en véhicules anciens, motos, vélos et pédestres seront proposées. Pour les motos, véhicules anciens et marcheurs, le départ aura lieu à 9 h 30 de la maison communautaire. Inscriptions à partir de 8 h 30. Les vélos partiront à 9 h 30 de la mairie de Semven-Léhart, inscriptions à partir de 9 h.

Plésidy

Diwan. Les troisièmes au Douven

Lundi, les élèves de troisième du collège Diwan ont visité l'exposition de David Michael Clarke, au Douven, à Trédrez-Loquémeau. Les objectifs de Kristian Cloutre, professeur d'arts plastiques, étaient de permettre aux élèves de voir des œuvres d'art authentiques et non leurs reproductions, de développer la curiosité et leur esprit d'ouverture sur les différentes démarches artistiques. Les enfants ont aussi pu approcher quelques notions d'architecture et réaliser un projet personnel en rapport avec le lieu. La visite s'inscrivait également dans le cadre du programme d'histoire des arts.



Les acquis de cette journée seront exploités dans différents cours.

Pour une bonne organisation de journée, les collégiens avaient été répartis en deux groupes. Tandis que le premier visitait les œuvres de l'intérieur, le second réalisait une œuvre à l'extérieur. Les thèmes abordés : « Qu'est-ce que l'utopie ? » « Où sont les limites entre l'extérieur de la salle et l'intérieur », « L'art dans le quotidien et le quotidien dans l'art », « L'ancien et le contemporain ». Les expositions à la galerie du Douven sont organisées par littéraires bis (Association de développement culturel et artistique des Côtes-d'Armor) avec qui le collège travaillera durant l'année.

**Bourbriac**

**Atelier cuisine. Un menu de fêtes**



Le petit pingouin aéroï se retrouver sur plusieurs tables de révelion.

L'atelier cuisine de la Courte Échelle a terminé l'année, jeudi, sur un menu de fêtes. Après s'être amusés à réaliser des « pingouins » en amuse-gueule avec simplement deux olives noires, une rondelle de carotte et un dé de mozzarella, les adhérents ont suivi la réalisation de trois recettes sous la houlette de Janine Conson. En entrée, un chœsecake au saumon fumé suivi de callies rôties en habit d'or aux clémentines rôties caramélisées et d'un mille-feuilles à la vanille. La soirée s'est terminée par la dégustation de ces mets très appétissants. Prochain cours le 22 janvier.

**Projet éolien. Un groupe de travail constitué**

La Société EDP Renewables a un projet éolien sur les communes de Bourbriac et Pont-Melvez. À cet effet, elle a souhaité la constitution d'un groupe de travail commun aux deux communes. Pour Bourbriac, sont désignés pour

y siéger : Guy Cadoret, Claudine Guillou, Émilie Durot, Stéphanie Madiot, Jean-Jacques Le Blou, Nicolas Le Couster, Christian Droniou, membres titulaires ; Gwénaëlle Le Gonidec, Jean-Luc Hervé, membres suppléants.

**Bulat-Pestivien**

**Parents d'élèves. Un joyeux marché de Noël**



Les parents d'élèves de l'école organisaient un marché de Noël, dimanche, pour la première fois. Très malin, ils ont accueilli un nombreux public dans la salle polyvalente. Entre bijoux,linge de maison ou objets de décoration, chacun a pu trouver son bonheur. Les enfants, eux, ont pu profiter de boîtes en caillou dans les rues aux environs du bourg.

**À SAVOIR**

**CALLAC**  
Correspondance locale. Jean-Luc Le Garignon, tél. 02 96 21 58 59 ; e-mail, toulhuier@wanadoo.fr  
Cinéma. À 15 h, « Les merveilleux

contes de la neige » (50'), à partir de 3 ans. À 20 h 30, « La French » (2 h 15).  
Dances bretonnes. Répétition des cours le 6 janvier.

**PLUSQUELLEC**

Club des 3 x 20. Goûter mensuel, le jeudi 8 janvier, à 14 h, à la salle polyvalente.  
Dégustation de la galette des Rols. En cas d'empêchement, il est recommandé de prévenir demain.

**MAEL-PESTIVIEN**

Médiathèque. Pendant les vacances, la médiathèque sera ouverte uniquement le samedi, de 10 h à 12 h. Véronique raconte- ra des histoires de Noël aux petits. Plusieurs séries de manga pour enfants et pour adultes sont à la disposition du public.

**Bourbriac**

**Maison de jour. On se fait belle pour les fêtes**

Après avoir bénéficié d'un repas de fêtes, au cours duquel elles ont participé à l'organisation, les personnes fréquentant la Maison d'accueil de jour itinérante (Maji) ont eu le plaisir d'accueillir, mercredi matin, Anne-Cécile, esthéticienne, qui en était à sa troisième intervention. Cette intervention programmée grâce à un don de l'association ADTH de Pont-Melvez, avait pour objectif d'encourager les personnes concernées à prendre soin de leur apparence.



Alice a beaucoup apprécié de se laisser pomponner par Anne-Cécile.

**Un moment de bien-être et détente**

Manucure, soins du visage, maquillage, ont été appréciés, parfois après un moment d'hésitation. « C'est une affaire de patience mais notre récompense est de voir certaines personnes qui refusaient de se regarder dans une glace y prendre plaisir aujourd'hui et de constater les liens qui se créent entre elles », soulignait l'une des responsables de la Maji. « Même si plusieurs d'entre elles n'ont jamais eu recours aux soins esthétiques, on sent que c'est un plaisir pour elles ; c'est un moment de bien-être et de détente », a ajouté Anne-Cécile.

**Callac**

**Sapins de Noël. Le concours a débuté**



« Nous avons vu beaucoup de créativité et d'originalité, il sera difficile de départager les candidats », ont souligné les membres du jury.

Le comité des commerçants a lancé un concours de décoration de sapins à l'attention des associations de la commune, en partenariat avec la municipalité, qui a offert les sapins. Les sapins resteront une semaine sur la place du Centre. Samedi, le jury a jugé sur l'esthétisme et l'originalité les quatorze sapins des associations qui participent à ce concours. « Nous avons vu beaucoup de créativité et d'originalité, il sera difficile de départager les candidats », ont souligné les membres du jury. Il est également possible pour les habitants de désigner son sapin préféré (bulletins de vote disponibles chez les commerçants et urnes à Casino, Gamm Vert, Intermarché et à la mairie).  
Pratiqué  
Réouverture le lundi 29 décembre, à 19 h, à la salle des fêtes.  
Règlement du jeu en mairie.  
Contacte : tél. 02 96 45 93 30 ou 02 96 45 5 7 39.

**Bourbriac**

**Parc éolien : les élus informés de l'avancée des préétudes**

La société EDP Renewables – troisième groupe mondial d'éolien – exploite déjà les cinq éoliennes du site de Kerbars, ainsi que les quinze de Pont-Melvez. Elle souhaite, on le sait, étendre son parc éolien de Bourbriac-Pont-Melvez.

À Kerbars, les cinq éoliennes sont en service depuis 2009. En septembre, les conseils municipaux des deux communes concernées ont voté et donné leur accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité. À l'unanimité à Bourbriac, avec davantage de réserve à Pont-Melvez (sept voix pour, six contre).

**Deux autres projets éoliens**

Lundi soir, la firme éolienne avait convié les élus des deux communes à une réunion d'information. « Nous n'en sommes pas au dimensionnement, explique Eric L'Hôtelier, d'EDP. Nous recensons les contraintes qui se posent au projet et sommes en phase de concertation avec les élus. Le processus est compliqué. Rien ne dit qu'au terme d'un an d'étude de faisabilité, le projet ne tombe pas à l'eau. » L'une des contraintes évoquées est notamment le couloir aérien qui passe au-dessus de la zone. Cela fait déjà deux ans que EDP a sollicité l'armée à ce sujet. Les études paysagères et d'impact vont aussi être lancées.



En avril, les élus devraient en savoir davantage sur le dimensionnement prévu du parc éolien, entre Kerbars et Pont-Melvez.

Si le projet voit le jour, il pourrait comporter entre quatre et six éoliennes. « Nous en saurons plus sur le dimensionnement lors d'une prochaine réunion, prévue en avril », estime Guy Cadoret, le maire.

Un maire qui ne fait pas mystère de son soutien au projet de parc. « À un moment, il faut bien qu'on ait de l'électricité, autre que du nucléaire. À Bourbriac, le secteur visé n'est

pas peuplé. Pont-Melvez est moins favorable, mais ils ont déjà deux grands parcs et ont subi sans doute plus de nuisances. » Anticipant l'implantation future, la société EDP a déjà fait l'acquisition d'une habitation située dans la bande des 500 m.

Par ailleurs, deux autres projets éoliens suivent leur cours à Bourbriac : l'un, porté par la société Windstrom, vise l'implantation de trois éoliennes

près de Moustéru ; le second, déposé par Wolkwind, se situe en bordure du bois de Coat-Liou et concerne également la commune de Saint-Adrien. Les certificats de projets ont été délivrés par la préfecture des Côtes-d'Armor.

Emmanuelle METVIER.

**Grand Jeu de Noël**  
7 voyages à gagner  
JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE 2014

**Gagnez votre réveillon!**  
4 bons d'achat d'une valeur de 100€ à gagner chaque jour par tirage au sort!  
JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE 2014, 19 H

**Partez au Soleil**  
Venez jouer & tentez de gagner  
Un des 7 voyages pour 2 personnes à 120€ en Tunisie  
Un tirage au sort tous les jours!

**TOUS LES CARBURANTS À PRIX COÛTANT**  
L'énergie est notre avenir, économisons-la!  
Mardi 23 décembre 2014

**E. Leclerc CARHAIX** espace culturel lectercariva.fr Location





## ANNEXE 5 : DOCUMENT DE SYNTHESE DE LA CAMPAGNE DE PORTE A PORTE

## Sommaire

1. Portrait robot de la campagne
2. Principaux enseignements de la campagne

Liegey Muller Pons

2

## Résumé exécutif

1. **Portrait robot de la campagne**
  - LMP a réalisé pour le compte d'EDPR une campagne de porte-à-porte entre le 27 et le 30 mars 2018 autour du projet d'implantation d'éoliennes à Bourbriac et Pont-Melvez. Le porte-à-porte a couvert Bourbriac et Pont-Melvez, ainsi que certains hameaux de 3 communes environnantes, à proximité immédiate du projet.
  - L'objectif de cette campagne était d'informer et de recueillir l'opinion des habitants des 5 communes ciblées sur un projet d'installation d'éoliennes pour joindre les parcs de Bourbriac et Le Gollot.
2. **Principaux enseignements de la campagne**
  - Les ambassadeurs LMP ont frappé à 1 460 portes ; 636 portes ont été ouvertes et 74 % de la population contactée a accepté d'avoir une conversation avec les ambassadeurs. 17 % de cette population a accepté de laisser ses coordonnées.
  - Même si le projet d'EDPR est aujourd'hui majoritairement inconnu de la population contactée, celle-ci y est globalement favorable. Il est à noter que la connaissance du projet bénéficie à l'opinion favorable.
  - L'impact sur le paysage, le choix des parcelles et le bruit sont les trois sujets les plus évoqués par la population contactée au cours de la conversation.

Liegey Muller Pons

3

## Sommaire

1. Portrait robot de la campagne
2. Principaux enseignements de la campagne

Liegey Muller Pons

4

## Portrait robot de la campagne Vos objectifs

Cartographier la perception de l'éolien et du projet par la population locale et leur apporter de l'information

Obtenir les questions et inquiétudes des riverains sur le projet et mesurer leur position sur les deux parcs existants

Mesurer l'appétence des riverains pour une éventuelle campagne de financement participatif

Collecter les contacts de riverains pour amorcer une démarche d'animation de communautés

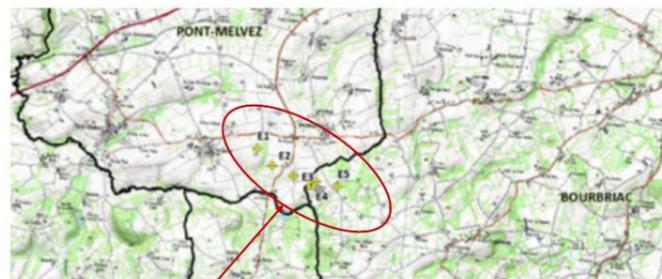
Liegey Muller Pons

5

## Portrait robot de la campagne

### Périmètre géographique

- Une campagne déployée sur les deux communes d'implantation – Bourbriac et Pont-Melvez – et sur certains hameaux de 3 communes environnantes : Bulat-Pestivien, Kerien et Maël-Pestivien.
- Une zone d'implantation pour 5 éoliennes sur les communes de Bourbriac et Pont-Melvez :
  - L'installation de ces 5 éoliennes doit permettre de joindre les deux parcs existants de Bourbriac et Le Gollot.



Zone d'implantation envisagée

Liegey Muller Pons

6

## Portrait robot de la campagne

### Profil de la commune de Bourbriac

Population		
Nombre d'habitants	2 323	
Evolution de la population sur 5 ans	0,5%	
Autres données sociodémographiques		
	Bourbriac	Périmètre
Nombre d'habitants	2 323	4 081
Pourcentage de personnes immigrées	3,4%	6,2%
Taux de chômage chez les 15-64 ans	12%	11,7%
Pourcentage titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	16,7%	18,9%
Pourcentage d'HLM	1,6%	1%
Pourcentage de familles monoparentales	6,1%	5,6%

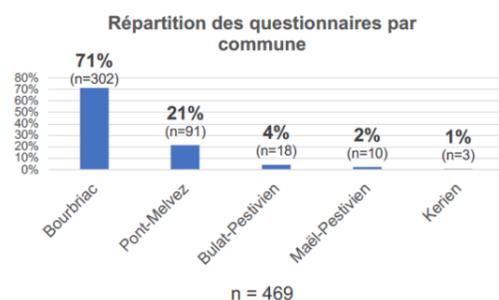
Liegey Muller Pons

8

## Portrait robot de la campagne

### Questionnaires complétés par commune visitée

- Il existe un écart significatif dans le nombre de questionnaires complétés entre les communes d'implantation et les communes environnantes. En effet, sur les communes environnantes, seuls les hameaux à la frontière avec les communes d'implantation ont été visités.
  - Sur Bourbriac et Pont-Melvez, 437 questionnaires ont été complétés.
  - Sur les 3 communes environnantes, 31 questionnaires ont été complétés.
- Dans la suite du présent document, nous présenterons :
  - D'une part, les résultats au global.
  - D'autre part, les résultats en détail sur les communes d'implantation, Bourbriac et Pont-Melvez.
  - Enfin, les résultats en détail pour les communes environnantes.
- Cette présentation différenciée des résultats permet de tenir compte d'éventuels biais statistiques.



Liegey Muller Pons

7

## Portrait robot de la campagne

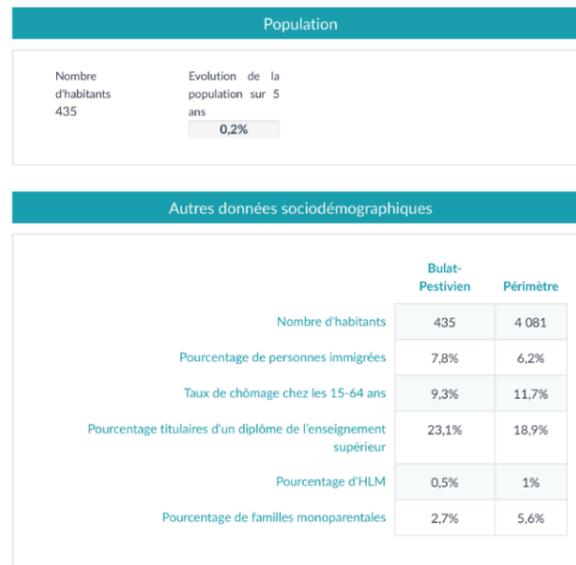
### Profil de la commune de Pont-Melvez

Population		
Nombre d'habitants	638	
Evolution de la population sur 5 ans	4,3%	
Autres données sociodémographiques		
	Pont-Melvez	Périmètre
Nombre d'habitants	638	4 081
Pourcentage de personnes immigrées	7%	6,2%
Taux de chômage chez les 15-64 ans	10,2%	11,7%
Pourcentage titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	17,9%	18,9%
Pourcentage d'HLM	0,4%	1%
Pourcentage de familles monoparentales	7,3%	5,6%

Liegey Muller Pons

9

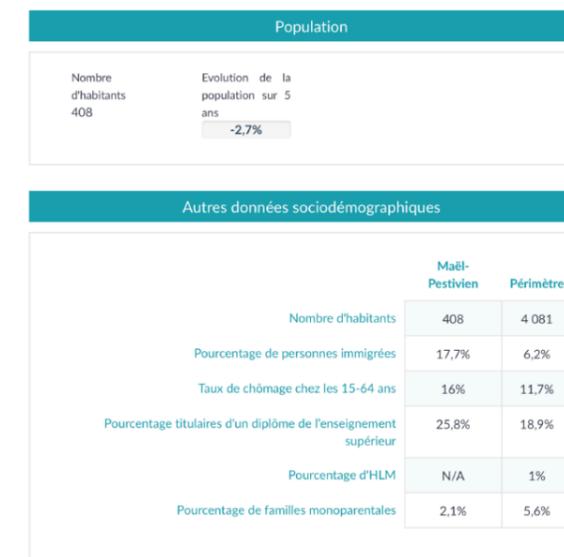
## Portrait robot de la campagne Profil de la commune de Bulat-Pestivien



Liegey Muller Pons

10

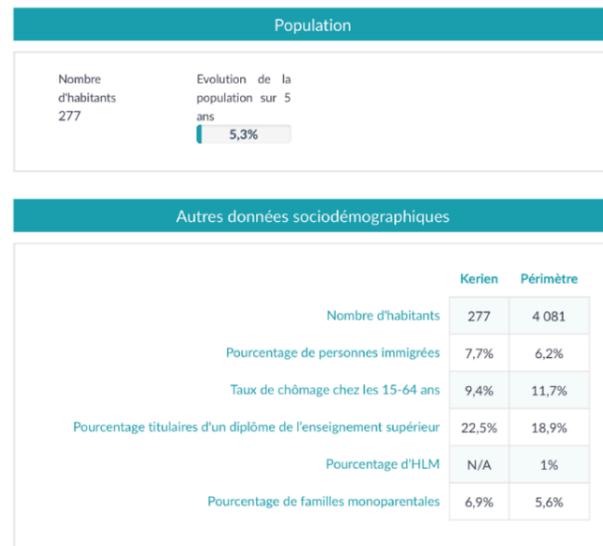
## Portrait robot de la campagne Profil de la commune de Maël-Pestivien



Liegey Muller Pons

12

## Portrait robot de la campagne Profil de la commune de Kerien



Liegey Muller Pons

11

## Sommaire

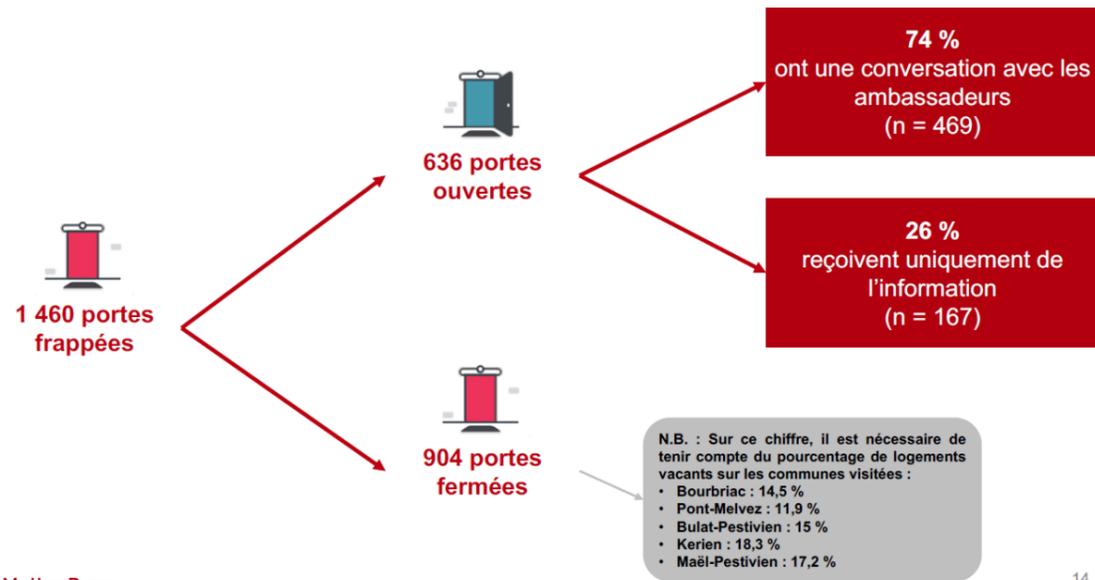
1. Contexte du projet
2. Principaux enseignements de la campagne

Liegey Muller Pons

13

## Principaux enseignements de la campagne

74 % des de la population rencontrée a accepté d'échanger avec les ambassadeurs

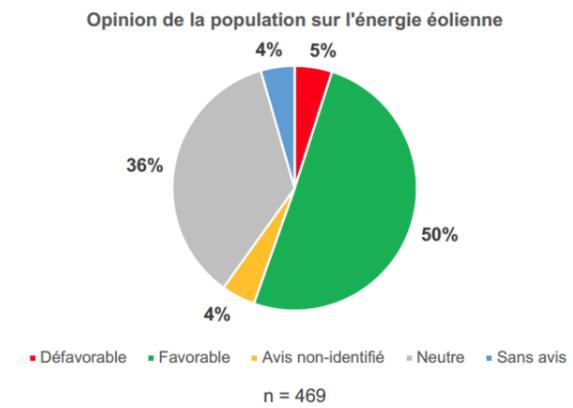


Liegey Muller Pons

14

## Principaux enseignements de la campagne

Une population majoritairement favorable à l'énergie éolienne



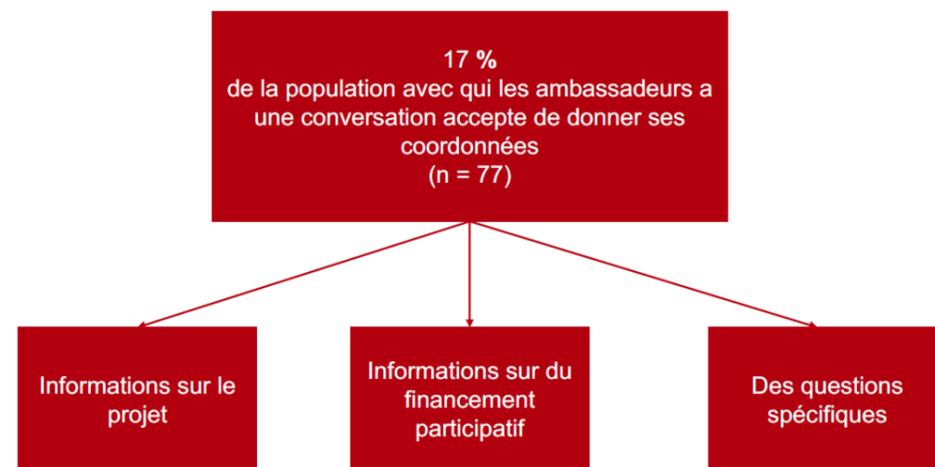
- La population des 5 communes visitées est majoritairement favorable à l'énergie éolienne, à 50 %.
- Seuls 5 % de la population rencontrée est explicitement défavorable à l'énergie éolienne.

Liegey Muller Pons

16

## Principaux enseignements de la campagne

17 % de la population contactée accepte de donner son contact

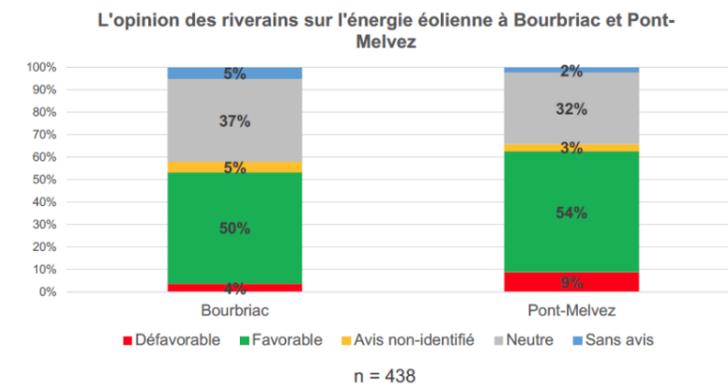


Liegey Muller Pons

15

## Principaux enseignements de la campagne

Des écarts significatifs d'opinion entre Bourbriac et Pont-Melvez



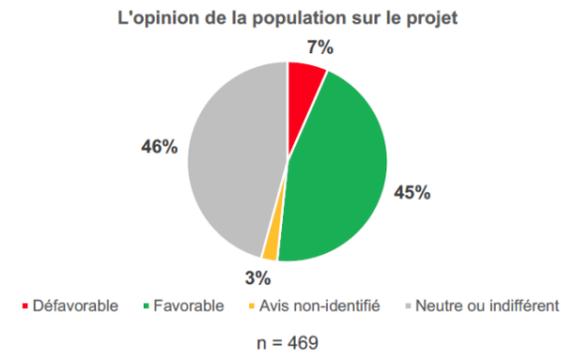
- L'opinion des riverains varie significativement entre Bourbriac et Pont-Melvez :
  - A Pont-Melvez, la proportion des riverains défavorables à l'éolien est plus élevée de 5 points de pourcentage qu'à Bourbriac.
  - Néanmoins, à Pont-Melvez, la proportion de riverains favorables à l'éolien est également plus élevée de 4 points de pourcentage.
  - A Bourbriac, les riverains neutres sont plus nombreux qu'à Pont-Melvez.

Liegey Muller Pons

17

## Principaux enseignements de la campagne

### Une majorité de la population favorable au projet



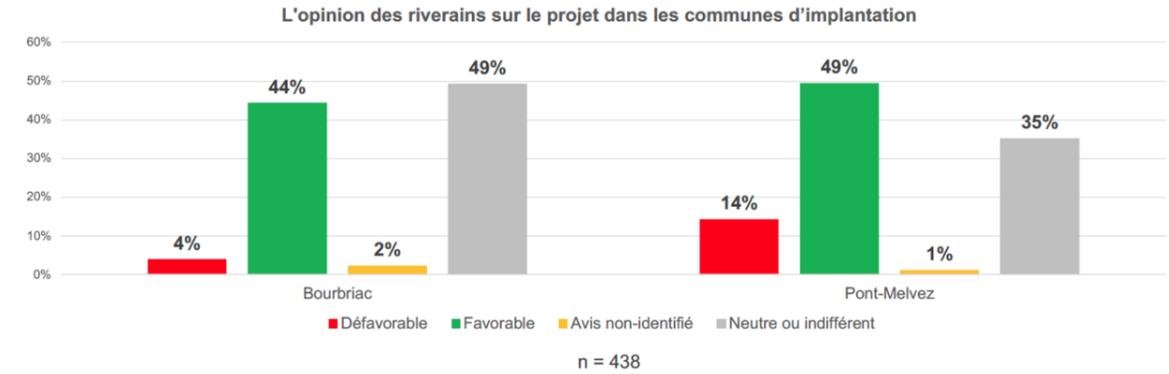
- Le cumul de la population explicitement favorable, neutre et indifférente au projet, à 91 %, montre qu'elle est globalement favorable au projet.

Liegey Muller Pons

18

## Principaux enseignements de la campagne

### Des différences d'opinion significatives entre Bourbriac et Pont-Melvez



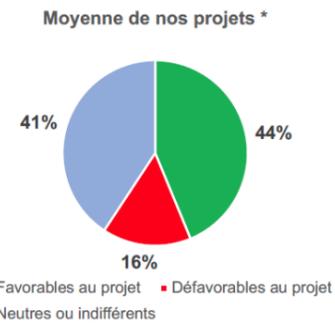
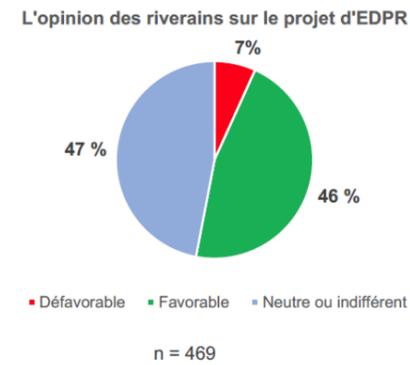
- Les opinions des riverains sont plus marquées à Pont-Melvez qu'à Bourbriac : la proportion de riverains favorables (49 %) et défavorables (14 %) au projet est plus élevée de respectivement 5 et 10 points de pourcentage.
- A Bourbriac, l'opinion la plus forte sont les riverains neutres, à 49 %.

Liegey Muller Pons

20

## Principaux enseignements de la campagne

### Une opinion plus favorable que sur nos autres campagnes dans l'éolien



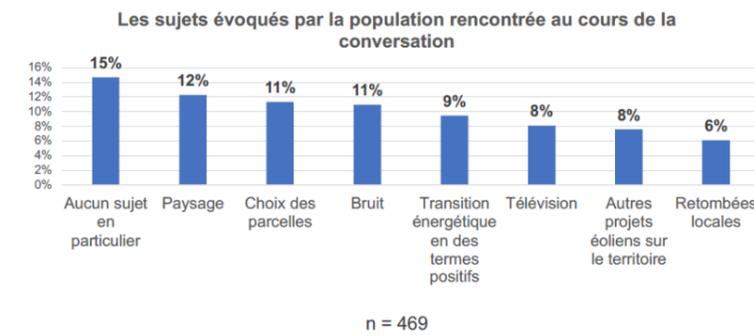
\* Campagnes de porte-à-porte menées par LMP pour des projets d'installation d'éoliennes en France : 6 106 portes frappées, 3 207 conversations dans 36 communes.

Liegey Muller Pons

19

## Principaux enseignements de la campagne

### 8 sujets principaux évoqués par la population lors de la conversation



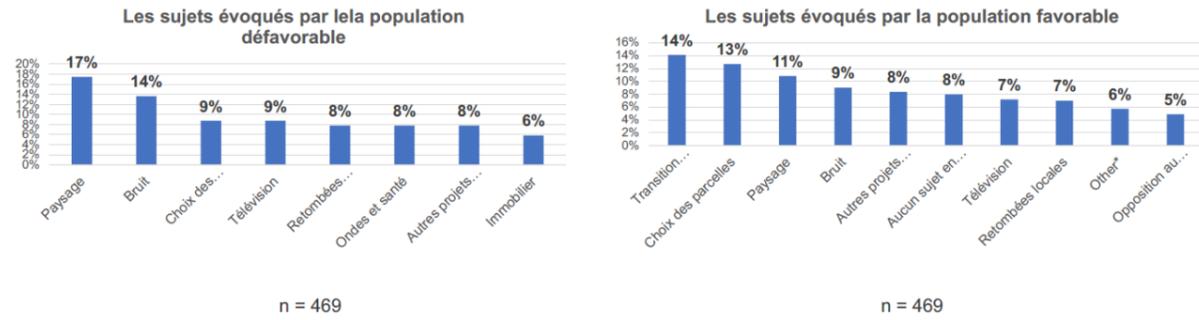
- 85 % de la population rencontrée a évoqué au moins un sujet avec les ambassadeurs.
- Elle se montre principalement préoccupée par l'impact paysager, le choix des parcelles et le bruit. La population rencontrée évoque également la transition énergétique, la télévision, les autres projets éoliens sur le territoire et les retombées locales.

Liegey Muller Pons

21

## Principaux enseignements de la campagne

### Des sujets communs de préoccupation chez les favorables et défavorables

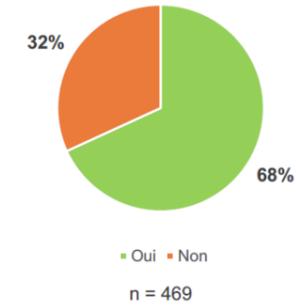


- L'analyse des sujets évoqués par la population explicitement favorable et explicitement défavorable fait apparaître des sujets communs de préoccupation : le paysage, le bruit, le choix des parcelles, les retombées locales, les autres projets éoliens sur le territoire et la télévision.

## Principaux enseignements de la campagne

### Les parcs éoliens existants très régulièrement évoqués au cours de la conversation

La population rencontrée évoque les parcs existants au cours de la conversation



- Au cours de leur conversation avec les ambassadeurs, une très forte majorité de la population rencontrée, à 68 %, évoque les parcs éoliens existants de Bourbriac et Le Gollot.

## Principaux enseignements de la campagne

### D'autres sujets additionnels évoqués par la population

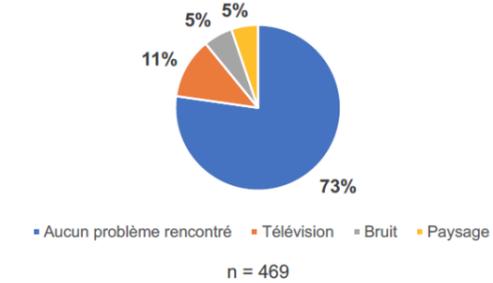
*D'autres sujets sont spontanément évoqués par la population*



## Principaux enseignements de la campagne

### Une majorité de la population n'a pas rencontré de problèmes avec les parcs existants

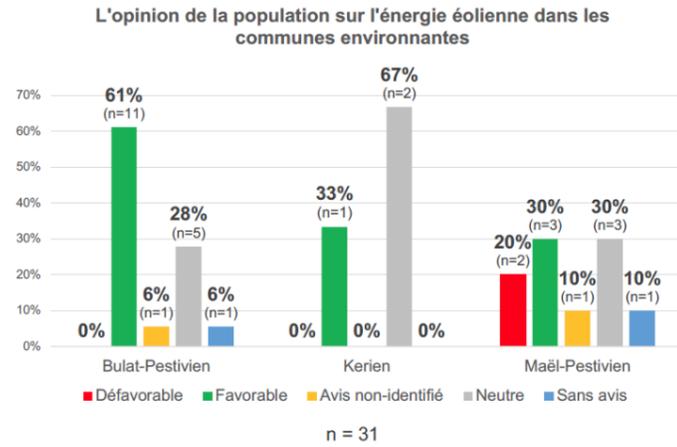
La population rencontrée a connu un problème avec les parcs existants



- Une très forte majorité de la population rencontrée, à 73 %, n'a pas connu de problèmes avec les parcs éoliens existants. Lorsqu'un problème a été rencontré, les sujets les plus évoqués sont la télévision, suivi du bruit et du paysage.

## Principaux enseignements de la campagne

### L'opinion de la population sur l'énergie éolienne dans les communes environnantes



- Parmi la population rencontrée sur les communes environnantes, les habitants de Bulat-Pestivien sont les plus favorables à l'énergie éolienne.

Liegey Muller Pons

26

## Principaux enseignements de la campagne

### Verbatims

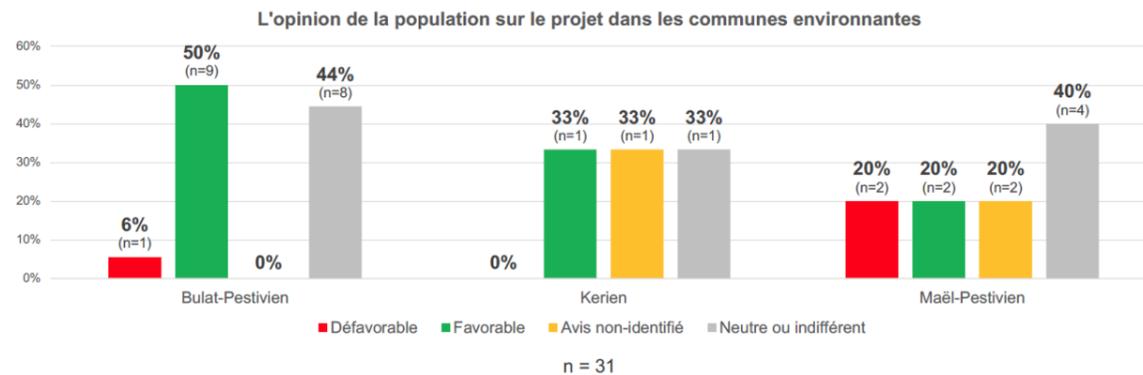


Liegey Muller Pons

28

## Principaux enseignements de la campagne

### L'opinion sur le projet dans les communes environnantes



- Dans les communes environnantes, une majorité de la population rencontrée est favorable ou neutre au projet.

Liegey Muller Pons

27